

16
17

EXPOSÉ DES FAITS.

QUI ONT ACCOMPAGNÉ

L'AGRESSION DES FRANÇAIS

CONTRE

L'ILE DE TAHITI,

PAR LES DIRECTEURS

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.



PARIS,

L.-R. DELAY, LIBRAIRE,

Rue Basse-du-Rempart, 62.

1843.

EXPOSÉ DES FAITS
QUI ONT ACCOMPAGNÉ
L'AGRESSION DES FRANÇAIS
CONTRE
L'ILE DE TAHITI.

IMPRIMÉ PAR J. SMITH, 14 BIS, RUE FONTAINE-AU-ROI.

EXPOSÉ DES FAITS

QUI ONT ACCOMPAGNÉ

L'AGRESSION DES FRANÇAIS

CONTRE

L'ILE DE TAHITI,

ET

L'INJUSTE ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION
FRANÇAISE DANS CETTE ÎLE

PAR LES DIRECTEURS

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.



TRADUIT DE L'ANGLAIS.

✓
PARIS,

L. - R. DELAY, LIBRAIRE,
RUE BASSE-DU-REMPART, 62.

1843.

C'est aux Membres de la Législature britannique, c'est au Public religieux et généralement à tous leurs concitoyens, que les Directeurs de la SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES adressent les pages suivantes. Ils ont l'assurance que le récit des atteintes portées aux libertés civiles et religieuses d'un peuple sans défense, excitera dans tous les cœurs les plus vifs sentiments de douleur et d'indignation. Ils ne doutent pas qu'une profonde sympathie ne s'attache à ces hommes dévoués qui, pendant près d'un demi-siècle, ont travaillé avec désintéressement et avec succès à l'amélioration sociale et morale des Insulaires de Tahiti, et qui se voient menacés de perdre le fruit de leurs travaux passés, et les espérances de l'avenir, par suite des intrigues du catholicisme, et de l'usurpation du gouvernement français.

Si la domination de la France s'affermirait, ce serait se faire la plus complète illusion que d'espérer que les droits du peuple et les libertés de nos compatriotes seront respectés. Quelles que soient les conditions du traité, les Indigènes n'auront pas le pouvoir d'en assurer l'observation. Comment s'imaginer que le gouvernement qui déjà les a privés de leur indépendance, s'emploie à maintenir l'exercice de leurs droits, ou, quand on menace déjà du bannissement tout étranger qui osera dire un seul mot contre l'usurpation française, comment ne

pas sentir qu'on trouvera bientôt l'occasion de réduire nos compatriotes au silence, et de les chasser des îles ?

Lorsque la cession de l'île de Tahiti à la France fut annoncée pour la première fois, les journaux français la représentèrent comme tout-à-fait libre et volontaire de la part du gouvernement tahitien ; ils reconnaissent aujourd'hui qu'elle est le résultat de l'extorsion et de la violence. Les Directeurs de la Société des Missions de Londres s'assurent que le gouvernement de Sa Majesté, soutenu par les réclamations de la nation britannique, emploiera sa puissante influence, et, soit par des représentations, soit par tout autre moyen juste et convenable, interviendra en faveur d'un ancien et fidèle allié, de manière à maintenir intacts L'AUTORITÉ DE LA REINE ET L'INDÉPENDANCE DE TAHITI.

Maison des Missions, Blomfield street, 31 mars 1843.

Le Traducteur a cru devoir ajouter à l'Exposé des Faits quelques notes explicatives, et à l'Appendice plusieurs articles historiques.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
INTRODUCTION.	
SECTION PREMIÈRE. — INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS L'ÎLE DE TAHITI. — MOEURS ET COUTUMES DES INDIGÈNES.	1
SECTION II. — ADOPTION DE L'ÉVANGILE PAR LES IN- SULAIRES.	3
SECTION III. — EXTENSION DU COMMERCE. — AGRESSIONS DES FRANÇAIS.	7
SECTION IV. — LES FRANÇAIS USURPENT LA SOUVERAINETÉ DE L'ÎLE DE TAHITI.	10
SECTION V. — REMARQUES SUR LE DOCUMENT QUI PRÉ- CÈDE. — INJUSTICES DES MOYENS PAR LESQUELS CE TRAITÉ A ÉTÉ OBTENU.	13

APPENDICE.

I. RÉSULTATS AVANTAGEUX DE L'ŒUVRE DES MISSIONS A TAHITI.	
1. Lettre du capitaine Gambier, commandant le vais- seau de S. M. <i>Le Dauntless</i> , au secrétaire de la So- ciété des Missions de Londres.	3
2. Discours de l'honorable Mr. Waldegrave, capitaine commandant le navire de S. M. <i>Le Seringapatam</i> , à l'Assemblée de la Société des Missions de Londres.	33
3. Discours du capitaine Fitzroy, commandant le na- vire de S. M. <i>Le Beagle</i> , à l'Assemblée de la So- ciété des Missions de Londres.	35
4. Extrait du Rapport des Directeurs de la Société des Missions de Londres pour l'année 1841.	37
5. Extraits du Rapport des Directeurs de la Société des Missions de Londres, lu en 1842.	37

	Pages
6. Discussion d'un code dans le parlement tahitien.	42
7. Contestation et jugement à Tahiti.	45
8. Un service divin à Tahiti.	46
9. Bataille mémorable à Tahiti.	47
II. DÉTAILS SUR LE SÉJOUR DE <i>L'Artémise</i> A TAHITI, EN 1839, ET SUR LES PROCÉDÉS DU CAPITAINE LAPLACE.	48
III. TENTATIVE FAITE PAR LE CONSUL FRANÇAIS, M. MOE- RENHOUT, EN 1841, POUR FAIRE RECONNAÎTRE LA SOU- VERAINETÉ DE LA FRANCE A TAHITI.	
1. Récit authentique de la conduite tenue par M. Moë- renhout.	51
2. Extraits de l'ouvrage de M. Moërenhout.	53
3. Calomnies répandues contre les missionnaires pro- testants, à l'occasion de l'assassinat de M. Moëren- hout.	58
IV. DE LA PROPAGANDE CATHOLIQUE DANS LES ÎLES DE L'OCÉANIE.	
1. <i>La Prise des îles Marquises</i> , etc., par M. Louis Rey- baud.	60
2. <i>L'Avenir des îles de la Mer du Sud</i> , etc., par MM. Vincendon-Dumoulin et C. Desgraz.	63
3. <i>L'Avenir de Tahiti</i> , par M. le capitaine Dubouzet.	65
4. <i>La Conduite de Missionnaires Catholiques à Tahiti</i> , jugée par M. C. Desgraz, officier de la marine royale française.	66
5. <i>Correspondance de la Propagande Catholique</i>	67



AGRESSION DES FRANÇAIS

CONTRE

L'ILE DE TAHITI.

SECTION PREMIÈRE.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS L'ILE DE TAHITI.
MOEURS ET COUTUMES ANCIENNES DES INDIGÈNES.

La Société des Missions de Londres s'étant constituée en 1795, les Directeurs choisirent pour premier théâtre de leurs généreux travaux l'île de Tahiti, et quelques autres îles nouvellement découvertes dans l'Océan Pacifique. Au mois d'août 1796, trente missionnaires s'embarquèrent sur la Tamise, à bord du navire *le Duff*, qui avait été acheté pour les conduire à leur destination. Le 7 mars de l'année suivante, ils touchèrent aux rivages de Tahiti, et furent accueillis par les autorités de l'île avec les démonstrations de la bienveillance la plus sincère (1).

Toutefois, ainsi que l'on pouvait s'y attendre, les indigènes ne tardèrent pas à manifester un éloignement profond pour les divins principes et les saints préceptes de l'Évangile; pendant plusieurs années d'épreuves et de vicissitudes inouïes, les missionnaires poursuivirent

(1) Dans une seconde expédition, qui portait trente missionnaires, dix femmes et six enfants, aux archipels de la Société, des Amis et des Marquises, *le Duff* fut capturé le 4 février 1799, près de Rio-Janeiro, par le corsaire *le Bonaparte*.
(Note du Traducteur.)

la tâche, en apparence impossible à remplir, de les amener par la persuasion et l'instruction à embrasser la foi en Jésus-Christ.

Voici les détails qu'ils transmettent, en 1803, sur la condition misérable et dégradée de ce peuple, pour l'amour duquel ils avaient volontairement abandonné leur patrie et les joies du foyer domestique :

« Les sacrifices humains sont encore fréquents, et Pomare continue, par toutes sortes d'affreux moyens, à rechercher la faveur de ses dieux. L'infanticide est encore en usage, et cette coutume, jointe aux sacrifices humains et aux maladies, active la dépopulation de l'île. Le nombre des habitants, calculé en 1797 par M. Wilson, est maintenant réduit de plus de moitié, et ne s'élève pas à huit mille. Quelques-uns de nous pensent qu'il ne dépasse pas cinq mille. Si le calcul du capitaine Cook, qui le portait à deux cent mille, est exact, ce dont nous doutons, quelle affreuse moisson la mort n'a-t-elle pas faite dans l'espace de quelques années ! »

Le tableau suivant, retracé par un écrivain qui avait passé plusieurs années dans cette île, peut donner une idée de ce qu'étaient alors les mœurs et les usages des Tahitiens.

« Les classes inférieures étaient impitoyablement pillées et opprimées ; le bonheur domestique était inconnu ; les femmes, réduites à l'état le plus abject, ne pouvaient se nourrir des mêmes aliments que les hommes, et devaient se contenter de la plus grossière nourriture ; il leur était interdit, sous peine de mort, de faire cuire leurs aliments au même feu ou de se servir des mêmes ustensiles : la femme n'était que l'esclave de l'homme. Les Insulaires étaient sans affection naturelle, implacables et inaccessibles à la pitié, remplis de méchanceté, d'avidité, d'envie et d'une haine sanguinaire ; sous l'empire de ces déplorables passions, ils se conduisaient comme des démons plutôt que comme des hommes. Les penchants les plus vils et les plus féroces les tenaient asservis. Représentons-nous une société barbare, sans lois protectrices, et soumise

au plus affreux despotisme, celui des passions, et nous aurons une juste idée de leur état actuel.»

SECTION II.

ADOPTION DE L'ÉVANGILE PAR LES INSULAIRES.

En 1815, après dix-huit années de travaux et de souffrances, la persévérance et le dévouement des missionnaires furent amplement récompensés à Tahiti et dans l'île voisine, Eiméo. De cette époque datent les progrès de la civilisation et de la connaissance de l'Évangile. La langue du pays fut fixée par l'écriture : des écoles, des congrégations et des églises se formèrent et se développèrent dans les principaux districts de ces îles. Les Saintes Écritures furent traduites en tahitien, et des milliers d'exemplaires de la Bible furent imprimés et répandus aux frais de la Société Biblique Britannique et Étrangère.

De nouvelles missions furent fondées dans les îles de la Société, situées à environ 70 milles à l'ouest du groupe Géorgien. Dans les années suivantes, les travaux de la Société embrassèrent les îles d'Hervey et celles des Navigateurs ; ils se sont étendus depuis aux nouvelles Hébrides, et à d'autres îles de l'Archipel Polynésien. (*Voyez l'Appendice, I, p. 37.*)

Le lieutenant de vaisseau Duperrey, qui en 1823 commandait la corvette *la Coquille*, rend ainsi témoignage au résultat des travaux des missionnaires, dans une lettre écrite de Tahiti, le 15 mai de cette année, et adressée au ministre de la marine :

« A quatre heures du soir, nous mouillâmes dans la baie de Matavaï, sans avoir un seul malade à bord, malgré la pénible traversée que nous avons eu à supporter.

« Lorsqu'ils atteignirent cette île, Wallis, Bougainville, Cook

et Vancouver avaient été abordés par une grande quantité de pirogues ; nous fûmes donc très surpris de n'en voir aucune se diriger vers nous ; nous en sûmes bientôt le motif, c'était l'instant où tout le monde était au sermon, mais le lendemain matin, des Insulaires en grand nombre nous apportèrent des provisions de tous genres.

« Les missionnaires convoquent tous les ans, dans l'église de Papahoa, la population entière, qui se compose de 7,000 âmes. La convocation de cette année a lieu en ce moment ; l'on y discute les articles d'un code de lois proposé par la mission, et les chefs tahitiens montent à la tribune, et parlent des heures entières avec beaucoup de véhémence (1).

» L'île de Tahiti est aujourd'hui bien différente de ce qu'elle était du temps de Cook. Les missionnaires de la Société de Londres ont totalement changé les mœurs et les coutumes de ses habitants. L'idolâtrie n'existe plus parmi eux, et ils professent généralement la religion chrétienne. Les femmes ne viennent plus à bord des bâtiments ; elles sont même d'une réserve extrême lorsqu'on les rencontre à terre. Les mariages se font comme en Europe, et le roi lui-même s'est assujéti à n'avoir qu'une seule épouse. Les femmes sont admises à la table de leurs maris.

» La Société infâme des Arreoy n'existe plus. Les guerres sanglantes que ces peuples se livraient, et les sacrifices humains n'ont plus lieu depuis 1816. Tous les naturels savent lire et écrire ; ils ont entre les mains des livres de religion traduits dans leur langue, et imprimés soit à Tahiti, à Uliëta ou à Eiméo. De belles églises ont été construites, et tout le peuple s'y rend deux fois par semaine, avec une grande dévotion, pour entendre le prédicateur. L'on voit souvent plusieurs individus prendre note des passages les plus intéressants des discours.

(1) « L'île de Tahiti, dit la lettre du lieutenant Duperrey, s'est déclarée indépendante, il y a environ deux mois. Le pavillon anglais, qui depuis le voyage de Wallis y flottait, est remplacé par un pavillon rouge, sur lequel on remarque une étoile blanche placée dans l'angle supérieur. Les missionnaires, pour lesquels les naturels gardent une grande vénération, ont cependant conservé leur influence. Nous en avons été parfaitement accueillis. »

(Trad.)

L'extrait suivant du journal *la Presse*, du 18 mars, est un témoignage honorable rendu à l'influence des missionnaires anglais. Dans l'intention du journaliste, c'est un argument qu'il fait valoir pour engager le gouvernement français à sanctionner la conduite injuste et tyrannique de l'amiral, et à s'emparer d'une proie si précieuse.

« Les sujets de la reine Pomare ont déjà été initiés aux rudiments de la civilisation européenne. Les missionnaires anglais leur ont enseigné les dogmes du christianisme : ils ont une idée de nos arts et de nos lois. Leurs vêtements ressemblent aux nôtres ; la lecture et l'écriture sont aujourd'hui d'un usage presque général parmi eux : leurs enfants sont élevés dans des écoles d'enseignement mutuel. Ils possèdent un code qui garantit les droits des individus ainsi que ceux de la propriété, et qui consacre le jugement par jury. Il n'a pas fallu vingt ans à ce peuple pour devenir les plus éclairés des peuples polynésiens. »

Des témoignages non moins décisifs et non moins honorables ont été rendus par le capitaine Gambier, de la marine royale, commandant du vaisseau le *Dauntless*, par l'honorable M. Waldegrave, commandant du *Seringapatam*, et par le capitaine Robert Fitzroy, commandant du *Beagle*, qui depuis 1815 ont, à diverses époques, visité les îles de l'Océan Pacifique. (*Voyez l'Appendice, I.*)

Le 21 mai 1838, une enquête fut faite sur ce sujet par une commission de la Chambre des Lords ; nous rapporterons ici quelques-unes des réponses du capitaine Robert Fitzroy, aux questions de la Commission :

Demande.—Vous avez mentionné quelques autres îles de l'Océan Pacifique que vous avez visitées : avez-vous connaissance qu'un système régulier de gouvernement civil ait été établi quelque part par suite de l'influence morale des missionnaires sur l'esprit des indigènes ?

Réponse.—Oui ; à Otahiti, il existe un excellent gouvernement, et des règlements qui pourraient à peine être exécutés en Europe : tel est par exemple le règlement qui proscriit l'usage des boissons spiritueuses : il est en vigueur à Tahiti, où l'importation des spiritueux est défendue. C'était un point difficile à obtenir : on y a cependant réussi, en dépit de tous les balciniers et de tous les aventuriers qui ont visité l'île.

D.—Pensez-vous que le gouvernement établi à Otahiti, par l'influence des missionnaires, ait eu la puissance de protéger les indigènes contre les outrages et les avanies des européens venus avec l'intention de les troubler et de s'emparer de cette île ?

R.—Certainement : aucun pays ne possède plus de sécurité et de tranquillité que Tahiti n'en possède en ce moment (mai 1838), ou du moins qu'elle n'en possédait il y a deux ans.

D.—Cette île est-elle aussi exposée aux invasions que la Nouvelle-Zélande ?

R.—Elle y est exposée, sans doute ; mais elle n'offre pas les mêmes tentations que la Nouvelle-Zélande ; elle n'a point de forêts de bois de construction. Rien n'invite un capitaliste à venir s'y établir : quelques colons pourraient y faire leurs affaires ; mais la colonisation, sur une vaste échelle, n'aurait aucune chance de succès.

D.—L'île de Tahiti n'est-elle pas visitée par un grand nombre de bâtimens marchands de différentes nations ?

R.—Oui ; elle est aussi visitée par des navires de guerre américains et anglais.

D.—Vous avez parlé de la licence et des infamies auxquelles se livrent, à la Nouvelle-Zélande, les équipages des bâtimens marchands. En est-il de même à Otahiti ?

R.—Non, certainement. Des restrictions ont été imposées aux Insulaires ; ils n'ont pas, comme ceux de la Nouvelle-Zélande, la liberté de venir à bord des navires.

D.—Est-ce en vertu d'un règlement du gouvernement du pays ?

R.—Oui ; c'est le règlement du gouvernement ; il est dû à l'influence des missionnaires.

D.—Les femmes peuvent-elles aller à bord des navires ?

R.—Pas une ; cela leur est interdit.

D.—Le gouvernement de Tahiti a-t-il pu établir et faire exécuter des règlements qui maintiennent l'ordre public, et

l'observation des lois de la décence, dans les localités visitées par les navires de commerce européens ?

R.—Oui ; mais Tahiti, gouverné par la reine Pomaro, ne peut être comparée qu'à un district de la Nouvelle-Hollande.

SECTION III.

EXTENSION DU COMMERCE. — AGRESSIONS DES FRANÇAIS.

Une des conséquences immédiates de l'introduction du christianisme dans ces îles lointaines est l'adoption générale des arts de la civilisation. Le commerce en a reçu une forte impulsion, et ces îles sont fréquemment visitées par les navires de l'Europe et de l'Amérique. Mais les avantages résultant du commerce ont été accompagnés par de graves inconvénients ; et quand on considère les procédés récents d'une des puissances européennes, on a tout sujet d'appréhender, qu'à moins que le gouvernement britannique n'intervienne généreusement en faveur des Insulaires sans défense, les avantages dont ils jouissent ne soient un nouvel appât, propre à tenter les fauteurs de l'intolérance et de l'oppression.

Depuis l'automne de 1838, quatre vaisseaux de guerre français ont visité Tahiti ; et les procédés arbitraires de leurs commandants pendant ces voyages, et surtout pendant le dernier, ne laissent aucun doute sur les intentions du pouvoir, sous l'influence duquel ces violences ont été commises.

Voici quelle a été l'occasion de ces procédés :

Le 21 novembre 1836, un petit navire venu des îles Gambier amena à Tahiti deux prêtres catholiques romains, sujets du gouvernement français. *Ils ne débarquèrent pas au mouillage ordinaire ; mais ils descendirent clandestinement, sur la côte opposée.* Ils se mettaient ainsi en contravention directe à une loi depuis long-

temps établie, « qui interdit aux capitaines de navires de « débarquer aucun passager, sans l'autorisation spéciale de « la reine et des gouverneurs » (1). Ces deux étrangers furent invités à quitter l'île ; et sur leur refus continu, ils furent reconduits à bord de leur navire, *sans avoir souffert la moindre injure dans leurs personnes ou dans leurs propriétés.*

Le 30 août 1838, la *Vénus*, frégate de 64 canons, commandée par le capitaine Dupetit-Thouars, arriva en vue de Tahiti. Le commandant exigea de la reine qu'elle écrivit une lettre d'excuses, et qu'elle payât 2,000 dollars, à titre d'indemnité aux deux prêtres, pour les pertes et les mauvais traitements qu'ils avaient éprouvés, menaçant, en cas de refus, de commencer immédiatement les hostilités. Comme il était impossible au gouvernement du pays de lever la somme exigée dans l'espace de vingt-quatre heures, quelques résidents étrangers avancèrent cette somme à la reine, afin de préserver ses états des horreurs de la guerre : la reine écrivit la lettre d'excuses, ainsi extorquée par la menace des coups de canon.

La justice ne peut s'empêcher de condamner hautement cette flagrante violation des libertés d'une nation indépendante. Ce n'est pas en vertu d'un règlement *fait pour cette occasion*, et à l'instigation des missionnaires (ainsi qu'on l'a insinué faussement), que les autorités de Tahiti exigèrent le départ des prêtres catholiques, mais d'après une loi, *depuis longtemps en vigueur* dans l'île. Les missionnaires eux-mêmes ont toujours été soumis à cette loi : ils ne possèdent pas dans l'île un acre de

(1) « En 1826, une loi fut rendue pour empêcher des aventuriers et des personnes suspectes de venir troubler l'ordre établi. Cette loi condamnait à une amende de 30 dollars, environ 156 francs, tout capitaine de navire étranger qui laisserait à terre un homme de son équipage sans y être autorisé par le gouverneur du district. » *M. Rienzi.* (Voyez l'Appendice IV.)

(Trad.)

terrain, et ils n'y résident que sous le bon plaisir du gouvernement (1). On peut contester la justice et la convenance de cette disposition; mais que la *France*, qui interdit aux étrangers de mettre le pied sur son territoire sans sa permission, et qui les chasse arbitrairement sans leur en apprendre la raison; que la *France*, disons-nous, ne tienne nul compte des lois de Tahiti, ce ne peut être qu'en vertu du droit que s'arrogent les plus forts, d'insulter et d'opprimer ceux qui sont faibles et sans défense.

En avril 1839, l'*Artémise*, frégate française, sous le commandement du capitaine La Place, arriva à Tahiti. Ayant souffert de fortes avaries sur un récif, elle entra dans le havre de Papeete pour se réparer. (*Voyez l'Appendice*, II. p. 48.) Elle fut près de trois mois en réparation, et pendant tout ce temps, les Insulaires prêtèrent à l'équipage la plus généreuse assistance. Le commodore reconnut leur bienveillance et leur hospitalité, en forçant la reine à abroger le règlement qui interdisait aux prêtres catholiques de s'établir dans l'île, et la menaça de débarquer 500 hommes, et d'installer un nouveau gou-

(1) Dans une lettre écrite, en 1838, du lac Macquarie, dans la Nouvelle-Galles, par M. L. E. Threlkeld, pendant plusieurs années missionnaire à Tahiti, et adressée à Sa Majesté Louis-Philippe, se trouve le passage suivant : « Le pavillon de Votre Majesté n'a reçu aucune insulte; les sujets civils ou militaires de Votre Majesté n'ont souffert ni injure personnelle ni spoliation. Il n'existe, dans cette île, contre les Français aucun préjugé national : M. Tessier, français, a vécu pendant plusieurs années à Tahiti, sans souffrir la moindre molestation, et il y est mort en paix. Par suite de l'influence exercée par un capitaine américain sur l'esprit de Pomare, roi de Tahiti, M. Gyles, sujet anglais, fut empêché de demeurer dans cette île, et fut contraint de retourner en Angleterre, quoiqu'il eût été envoyé pour être utile au roi. Sa Majesté était dans l'exercice légitime de son droit, et la Grande-Bretagne n'a pas voulu y mettre obstacle. Si M. Gyles eut résisté à l'ordre du roi, de quitter Tahiti, et si l'on eût été dans la nécessité de l'éloigner de force, aucune loi humaine ou divine ne reconnaîtrait dans son expulsion que la juste conséquence de sa propre témérité. »

Cette lettre a été remise au roi en 1839.

(Trad.)

vernement (1). Depuis cette époque, les missionnaires catholiques jouissent de la même liberté que les autres (2).

Le 11 mai 1842, les Tahitiens furent encore visités par *l'Aube*, corvette de 24 canons, sous le commandement du capitaine Dubuset. Celui-ci humiliait la reine au point de la contraindre à licencier sa police, parce qu'elle avait arrêté un capitaine (*skipper*) baleinier français, pour cause *d'ivrognerie et de tumulte*.

Le gouvernement français a couronné tous ses actes d'injustice, en établissant par la force sa domination dans ce pays.

SECTION IV.

LES FRANÇAIS USURPENT LA SOUVERAINETÉ DE L'ÎLE DE TAHITI.

La lettre suivante a été écrite par un Anglais résidant à Tahiti, *qui a été témoin des événements qu'il rapporte, et dont la véracité mérite toute confiance* :

Tahiti, 7 septembre 1842.

Le 1^{er} septembre est arrivée la frégate française de 60 canons, *la Reine Blanche*, amiral du Petit-Thouars. Pendant quelques jours, tout paraissait tranquille à bord, et les

(1) « Au milieu de cette vie douce et occupée, les officiers de *l'Artémise* ne perdaient pas de vue l'objet essentiel de leur mission. Il s'agissait d'une réparation à obtenir des évangélistes luthériens qui s'étaient imposés à ces populations naïves et dociles. Le commandant français demanda qu'un emplacement fût désigné pour la construction d'une église catholique, avec toute liberté aux prêtres français d'y exercer leur ministère. — Un seul français vivait alors dans l'île, jeune homme dont la vie était une suite d'aventures ; il se nommait Louis. » *La Polynésie*, par M. Louis Reybaud. 1843.

(Trad.)

(2) En 1841, le consul français à Tahiti, M. MoÛrenhout, fit une tentative, pendant l'absence de la reine, pour y faire reconnaître la souveraineté de la France. (*Voyez l'Appendice, I, et III.*)

(Trad.)

Français s'empresaient de faire des professions de paix. Le 5 septembre des messagers furent envoyés à la reine, qui résidait alors à Eiméo (où elle attendait le moment de ses couches), et aux principaux chefs, les invitant à se rendre à Papeete, afin que l'amiral leur présentât ses respects. En conséquence, tous regardèrent sa mission comme étant pacifique.

Le 8, les *principaux* chefs arrivèrent, et dînèrent à bord avec l'amiral, et dans la journée nous apprîmes qu'une conférence devait avoir lieu entre les chefs et les Français. Le même soir, le vice-consul britannique et le consul américain reçurent un avis officiel, émané du bord, les informant qu'il existait entre le gouvernement français et celui de Tahiti des différends qui amèneraient probablement des hostilités, et engageant les sujets anglais et américains à mettre en sûreté leurs personnes et leurs propriétés. Le lendemain matin, de très bonne heure, nous apprîmes de Mure, le principal orateur, que la conférence qui devait avoir lieu avait été devancée par une conférence secrète, tenue pendant la nuit, entre les Français et quatre *principaux chefs*. Dans cette conférence, les quatre chefs avaient signé un document, dont voici la traduction littérale.

A l'amiral du Petit-Thouars.

« Attendu que, dans les circonstances présentes, nous ne sommes pas capables de gouverner dans notre royaume de manière à nous accorder avec les gouvernements étrangers : de peur qu'un autre ne nous dépouille de nos terres, de notre royaume et de notre liberté, nous soussignés, savoir, la reine et les principaux chefs de Tahiti, nous vous écrivons pour vous demander que l'ombre du roi des Français s'étende sur nous :

Aux conditions suivantes :

1° Que le titre et le gouvernement de la reine, ainsi que l'autorité des principaux chefs, leur soient conservés sur leur peuple ;

2° Que toutes les lois et ordonnances seront promulguées au nom de la reine et portant sa signature, pour les rendre obligatoires à ses sujets ;

3° Que les possessions de la reine et de tous ses sujets demeureront entre leurs mains, et que toute discussion à propos des terres sera vidée entre eux ; les étrangers n'interviendront point ;

4° Que chacun suivra la religion qui s'accorde avec ses désirs ; personne ne l'influencera dans ses pensées envers Dieu ;

5° Que les lieux de culte appartenant aux missionnaires anglais, qui sont maintenant connus, seront respectés, et que les missionnaires anglais continueront à remplir les devoirs de leur ministère ;

6° Que les personnes de toute autre croyance auront droit à des privilèges égaux.

A ces conditions, si elles sont agréables, la reine et les chefs sollicitent la protection du roi des Français. Les affaires concernant les gouvernements étrangers, et les étrangers résidant à Tahiti, tels que les règlements de port, etc., etc. sont laissées au soin du gouvernement français, et des officiers nommés par ce gouvernement. Ils seront chargés de toutes les fonctions, qui tendent à produire l'harmonie et la paix.

Signés : RAIATA, orateur de la Reine.

UTAMI, }
HITOTI, } *principaux chefs.*
TATI, }

Le 9 septembre fut un jour de douloureuse incertitude : la reine n'avait pas encore signé. L'amiral exigea sa signature ou 10,000 dollars pour de prétendues offenses. Si au bout de vingt-quatre heures il n'avait obtenu ni signature ni argent, il annonçait l'intention d'arborer son pavillon et de tirer ses canons, prenant ainsi possession de l'île et dictant ses conditions. Tous reconnurent que les îles étaient virtuellement prises. De deux maux on choisit le moindre. La reine signa précisément une heure avant le moment fixé pour commencer le feu. On publie maintenant des proclamations. Une d'elles porte que : « Quiconque, par ses actes ou par ses paroles, cherchera à prévenir le peuple de Tahiti contre le gouvernement français, sera banni. » On a institué un conseil suprême composé de trois Français. On ne peut en appeler de leurs décisions qu'au roi des Français.

SECTION V.

REMARQUES SUR LE DOCUMENT QUI PRÉCÈDE. — INJUSTICE DES MOYENS PAR LESQUELS CE TRAITÉ A ÉTÉ OBTENU.

Depuis l'arrivée de ces nouvelles en France, les journaux de ce pays ont fait à l'envi les récits les plus triomphants de l'adjonction de ces îles à la couronne de France. Ils prétendent que l'acte de cession de la part de la reine et des chefs de Tahiti est tout-à-fait *volontaire* et tout-à-fait *spontané*, et que l'amiral du Petit-Thouars, en prenant possession de ces îles, n'a fait que céder aux pressantes sollicitations des Insulaires, demandant à être placés sous la protection de la France.

La Presse remarque :

« Il n'est pas étonnant que les Anglais qui résident dans ces parages aient vu avec le plus grand déplaisir *l'élan tout spontané* qui porte vers nous une population qu'ils pouvaient croire acquise à leur influence. Il n'est pas étonnant qu'ils taxent *d'usurpation les arrangements parfaitement réguliers qu'il a plu à la reine Pomare de conclure avec les représentants du gouvernement français.* »

Les observations suivantes suffiront pour prouver la fausseté et l'absurdité de ces assertions.

1° Elles sont en contradiction manifeste avec les faits antérieurs. On a vu par ce qui précède, qu'en 1838, le même officier, qui commandait alors la frégate *la Vénus*, visita cette île pour demander réparation de prétendues injustices faites à des sujets français. Il exigea alors et obtint de la reine une contribution de 2,000 dollars, en la menaçant de bombarder son principal établissement,

ou de prendre possession de son territoire (1). Cette agression fut suivie d'une seconde et d'une troisième, et

(1) M. Louis Reybaud, dans son ouvrage sur la Polynésie, donne à ce sujet les détails suivants :

« *La Vénus*, capitaine du Petit-Thouars, arriva à Tahiti, et par un singulier hasard, elle s'y croisa avec l'expédition du capitaine Dumont-D'Urville, composée des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*. A l'aspect de cette force imposante, grande fut la surprise des naturels, et grand aussi l'effroi des missionnaires. Le capitaine du Petit-Thouars entra hardiment dans le bassin de Pape-Iti, et après avoir mis le village sous le feu de son artillerie, il demanda : 1° le libre accès de Tahiti pour tous les Français prêtres ou laïques; 2° une amende de deux mille gourdes; 3° un salut de vingt-un coups de canon pour le pavillon national. A une signification ainsi appuyée on ne pouvait qu'obéir. La jeune reine entra dans une violente colère contre les missionnaires, et leur signifiâ de s'exécuter promptement et pour l'argent et pour le salut. La somme demandée fut portée à bord de la frégate, et Pritchard alla mettre de ses mains, sur l'île de Motou-Ta, le feu au canon qui rendait hommage aux couleurs françaises. Mais le révérend ne devait pas en être quitte pour si peu. A son tour, le commandant D'Urville se rendit chez lui, accompagné de M. Moërenhout, et en entrant il lui dit : « Monsieur Pritchard, vous êtes consul, reconnu par l'Angleterre, et c'est au consul anglais que je viens rendre une visite. Quant à M. Pritchard, ministre protestant, je l'aurais, s'il n'avait pas d'autres titres, fait transporter de force à mon bord, où il demeurerait aux fers jusqu'à notre arrivée en France. » — Le révérend ne répondit rien. »

(M. Pritchard cessa d'être missionnaire de la Société des Missions de Londres, dès qu'il fut nommé consul britannique.)

Mais M. le capitaine Dumont-D'Urville nous apprend lui-même comment les choses se sont passées à Tahiti.

« MM. Laval et Caret, dit-il, enhardis par les succès obtenus à Manga-Reva, crurent que le moment était arrivé de faire adopter aux Tahitiens les principes de l'Église catholique en place des doctrines du protestantisme, et ils se rendirent à Tahiti. »

Le capitaine pense que si des discussions publiques avaient eu lieu entre les missionnaires des deux cultes, c'eût été la ruine immédiate de la mission protestante. « Les cérémonies catholiques, dit-il, avec leur prestige, leur pompe aux yeux des naturels, l'eussent bien vite emporté sur la sècheresse, l'aridité du rite protestant. »

Dans un entretien qui avait lieu entre les capitaines Dumont-D'Urville, du Petit-Thouars et la reine Pomare, celle-ci insista sur ce que l'état du pays avait exigé qu'on prit des mesures pour éloigner les prêtres catholiques. Alors eut lieu une scène étrange, dans laquelle la conduite de M. du Petit-Thouars a été telle que nous refuserions d'y croire, si M. Dumont-D'Urville ne s'en faisait garant.

« J'ajoutai, dit-il, que la reine Pomaré-Vahiné devait s'estimer fort heureuse de s'être tirée à si bon marché de la position fâcheuse qu'elle s'était faite à l'égard de la France. Ces paroles un peu sévères sont rendues fidè-

toujours par des vaisseaux de guerre français. Ces attaques successives avaient rendu le pouvoir de la France redoutable, et son nom odieux aux Insulaires ; et il est impossible de croire que la reine et les chefs aient demandé la protection et la garantie d'un peuple qui jusque-là ne s'était montré que comme son oppresseur.

2° Les circonstances qui ont accompagné le traité, et la manière dont il a été rendu obligatoire, sont des preuves suffisantes des moyens honteux et tyranniques employés pour l'obtenir.

La conférence dans laquelle fut préparé ce traité perfide et oppressif fut tenue clandestinement pendant la nuit, à l'insu de la reine, et en violation complète de son autorité souveraine. Aussi a-t-elle témoigné la plus grande répugnance à le signer, et elle ne l'a signé qu'après beaucoup de délais. Mais l'amiral français exigea sa signature, ou une contribution de 10,000 dollars, en la menaçant, dans le cas d'un refus de signature ou de paiement dans les vingt-quatre heures, d'arborer le pavillon français, de commencer le feu, et de prendre ainsi formellement possession des îles et de dicter ses conditions. Payer une contribution équivalente à plus de £2000 sterling ou résister, était impossible à la reine : elle signa donc une heure avant le moment fixé pour commencer le feu (1).

lement par l'interprète, car je m'aperçois que Pomare est vivement affectée, et que des larmes commencent à s'échapper de ses yeux, qu'elle dirige sur moi avec une expression de colère assez évidente. Au même instant je m'aperçois aussi que le capitaine du Petit-Thouars semble chercher à en atténuer l'effet, en faisant à Pomare quelques petites niches amicales, comme de lui tirer les cheveux doucement, ou lui frapper légèrement la joue. »

(Trad.)

(1) L'extrait suivant d'une lettre d'une date récente de Tahiti, inséré dans le *Times*, du 29 mars, donne encore des preuves du véritable caractère de cette affaire.

« Pendant ces dernières années, nous avons été visités à plusieurs reprises

3° Les motifs pour lesquels les chefs indigènes de-
mandaient, dit-on, la protection de la France, sont
tout-à-fait dénués de fondement : à savoir, « parce qu'ils
« étaient incapables, dans les circonstances actuelles, de
« gouverner dans leur royaume, de manière à s'accorder
« avec les gouvernements étrangers ; et de peur que leur
« territoire, leur royaume et leur liberté ne devinssent la
« propriété d'un autre. »

Ces motifs sont en contradiction évidente avec le reste
du récit. Les chefs n'auraient pas même visité le com-
mandant français s'il ne l'avait pas exigé. Leur liberté
et leur pays, par quelle nation étaient-ils menacés ?
Par l'Angleterre ? par les États-Unis ? Ils n'avaient éprouvé

par des navigateurs français, qui se sont efforcés d'engager les chefs à se
lever en faveur de Louis Philippe, et à placer ces îles sous la protection du
drapeau tricolore, en leur promettant des emplois avantageux. Ils ont tou-
jours accueilli ces intrigues avec dédain, préférant leur indépendance à l'é-
tat de colons de la France. Les missionnaires français ont fait tous leurs
efforts pour soulever un conflit entre les indigènes et les Anglais, et des
aventuriers soudoyés ont cherché à exciter des sentiments révolutionnaires
dans les cœurs de ces hommes ignorants, mais loyaux et braves. Voyant l'inuti-
lité de leurs efforts, l'amiral français voulut à tout prix que la France eût une
colonie dans ces parages lointains ; il prit possession des îles Marquises, et
y arbora, sans éprouver de résistance, le drapeau tricolore au nom du roi-
citoyen. Peu satisfaits de ces exploits contre un peuple sans défense, les
Français, jaloux d'étendre la domination de leur pavillon sur ces îles, et
sous le prétexte qu'une insulte avait été faite à leurs missionnaires, exigèrent
une contribution qui fut aussitôt fournie par les Anglais et les missionnaires,
sous les auspices de la reine. Ils ont exigé (on ne sait sous quel prétexte)
une nouvelle contribution de 10,000 dollars, qui a été refusée par la reine,
les chefs et tous les insulaires. L'amiral français a en conséquence dépêché
un émissaire à la reine, pour lui déclarer que si dans les vingt-quatre heures
la somme n'était pas payée, il bombarderait l'île. *La reine déclara qu'elle
aimerait mieux mourir se confiant en Dieu, que de se soumettre à cette extor-
sion* : les chefs furent rassemblés en conseil pour aviser aux meilleurs moyens
de défense. Le lendemain matin, les soldats français débarquèrent, et de-
mandèrent ou le paiement de la contribution, ou la ratification immédiate du
traité, qui plaçait Otahiti et toutes les îles de la Société sous la prétendue
protection de la France. Contrainte par les menaces et les baïonnettes fran-
çaises, la reine le signa, au bruit des tambours, et des cris des soldats et des
matelots, et quoique la reine et les chefs fussent tout-à-fait opposés à ce
traité, qui leur a été arraché par la menace et la violence. »

la moindre injustice, ils n'avaient jamais eu à craindre aucun danger, si ce n'est de la part des forces de la France!

On pourrait inférer des articles du traité qu'on a voulu honorablement assurer les droits civils et religieux des naturels et des missionnaires; mais la protection de ces droits, et particulièrement des derniers, est neutralisée par cette clause: « *Les affaires concernant les gouvernements et les résidents étrangers, sont laissées au soin du gouvernement français et des officiers par lui nommés.* »

Par suite de la dangereuse et perfide influence ainsi obtenue, on a établi un conseil suprême composé de trois Français. On a publié des proclamations, dont l'une déclare que « *quiconque, par ses paroles ou par ses actes, cherchera à prévenir le peuple Tahitien contre le gouvernement français, sera banni.* » La liberté de tous les résidents anglais qui osent dire un mot contre cette monstrueuse usurpation, est ainsi placée à la merci d'hommes sans principes et sans loi.

Mais les journaux français qui, en annonçant ces nouvelles, assuraient si hardiment que cette transaction était parfaitement libre et volontaire de la part du gouvernement tahitien, et qu'elle ne provenait que d'un vif désir de jouir de la protection paternelle de la France, ont été plus tard obligés de reconnaître les exigences injustes et exorbitantes auxquelles les Insulaires ont cédé.

Dans une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, et écrite par une personne à bord de la *Reine Blanche*, et qui a été témoin oculaire des faits, nous trouvons ce qui suit:—

« Une foule de bruits, tous plus ridicules les uns que les autres, étaient répandus par les missionnaires anglais, dénigrant la France et son gouvernement, débitant sur les Français, et toujours à leur désavantage, les choses les plus extraordi-

naires. La première décision de l'amiral fut d'exiger du gouvernement de la reine, en réparation de tous les torts faits à nos compatriotes résidant à Tahiti, une somme de 10,000 piastres (57,300 francs), ajoutant que si dans les vingt-quatre heures cette somme ne lui était pas remise, il commencerait les hostilités. En même temps, avis fut donné à chaque consul étranger d'inviter ses nationaux, soit à rallier leur consulat, soit à venir à bord de la frégate où ils trouveraient asile et protection pendant toute la durée des hostilités. La reine refusait de rien payer, ne voulait entrer dans aucun arrangement, et allait même jusqu'à dire, que dorénavant elle ne voulait plus de Français dans l'île ; que ceux qui y étaient établis s'en allassent ailleurs, puisqu'ils étaient la cause de la querelle. — Les chefs s'assemblèrent ; on ne nous payait pas les 10,000 piastres, mais l'île se plaçait sous la protection de la France.»

La réclamation de cette amende considérable, et l'impuissance de la reine à la payer, ont aussi été reconnues par sir Robert Peel, dans sa réponse aux interpellations de Sir George Grey, dans la séance de la Chambre des Communes du 28 mars :—]

« En réponse à la question de l'honorable membre, Sir Robert Peel donnera toutes les informations qui sont parvenues au gouvernement sur le sujet auquel il a fait allusion. L'officier commandant l'escadre française dans les mers du Sud a exigé de la souveraine et des chefs de Tahiti et des îles dépendantes, la réparation d'une offense qu'il dit avoir été faite à la France, et leur a demandé le dépôt d'une somme de 10,000 piastres, comme caution de leur bonne conduite ultérieure envers les Français. Les chefs déclarèrent qu'il leur était complètement impossible de satisfaire à cette demande ; mais ils consentirent, comme compensation, à ce que Tahiti et les autres îles fussent placées sous la souveraineté nominale du roi des Français, la reine se réservant la juridiction territoriale. Ces îles ont été ainsi placées sous la protection de la France. Telle est la manière dont les faits ont été représentés au gouvernement.»

Il est donc bien établi que de la part du gouvernement tahitien, la transaction ne fut pas volontaire, mais forcée.

Quant aux injures commises par le gouvernement tahitien envers des sujets français, et pour lesquelles on demandait une réparation aussi exorbitante, il n'en est pas dit un mot dans le traité. Ce silence implique-t-il que ces injures sont purement imaginaires, ou procède-t-il d'une cause si honorable pour les missionnaires anglais, et si honteuse pour les Français que les écrivains de cette nation aient jugé prudent de n'en pas faire mention ? Le *Times* du 29 mars, en citant la lettre, publiée dans les journaux français, dont nous avons donné un extrait, fait observer :—

« Quo l'écrivain français, après avoir décrit les débauches révoltantes qui précédèrent ou plutôt qui amenèrent, ainsi qu'il l'insinue, la cession de Tahiti aux Français, loue l'amiral Du Petit-Thuars de l'habileté avec laquelle il a établi dans cette île la domination française. »

Le passage suivant est un de ceux sur lesquels le *Times* appuie sa judicieuse observation : —

« La sévérité des missionnaires anglais est d'ailleurs parfois très inopportune, et c'est à eux certainement que nous avons dû le plaisir de recevoir pendant notre séjour la visite d'un grand nombre de ces belles insulaires ; car l'amiral ne nous aurait sans doute pas permis de les recevoir à bord, si les missionnaires n'eussent pas voulu ridiculement s'y opposer. Voici comment cela arriva. Les officiers descendus à terre le lendemain de notre arrivée, avaient ramené avec eux trois ou quatre femmes pour leur faire voir la frégate et entendre la musique (1). Le soir ils les invitèrent à dîner, et ne les reconduisirent à terre, que quand ces dames le demandèrent, c'est à dire assez tard. Les missionnaires, instruits de l'aventure, voulurent

(1) Papeete, le principal port de l'île, a acquis une honteuse célébrité à cause des mœurs dissolues d'une portion de la population ; c'est un fait que les missionnaires ont fréquemment déploré. Cette démoralisation est due aux étrangers, et parmi eux surtout aux officiers et aux équipages des vais-

imposer une amende à nos visiteuses pour les punir d'être venues à bord. A cette nouvelle grande rumeur sur la frégate, chacun de se récrier. On rapporte la chose à l'amiral, qui s'empresse aussitôt d'y mettre ordre, et de faire savoir qu'il autorise toutes les femmes de l'île à venir voir la frégate, entendre la musique, et rester à bord aussi longtemps que bon leur semblerait, sans avoir rien à craindre de la part des missionnaires. Le soir même il en vint plus de cent; il y en avait au carré (logement des officiers), il y en avait au poste (chambre des élèves), il y en avait partout à bord. Depuis ce jour, tous les soirs, vers trois heures, une foule de belles venaient pour entendre la musique: à l'heure du diner les officiers et les élèves les invitaient galamment à partager leur table, et le soir elles retournaient à terre dans leurs pirogues (1).

L'auteur de cette lettre fait un aveu très important; il reconnaît qu'il y a très peu de catholiques romains dans cette île, et que les missionnaires français n'ont fait qu'un bien petit nombre de prosélytes.

Cette lettre jette du blâme sur l'intervention des missionnaires anglais: que des ministres appelés à enseigner le christianisme aient employé toute leur influence pour arrêter le scandale de la prostitution, nous ne pensons pas avoir besoin de les en justifier; mais qu'ils aient imposé des amendes, ou qu'ils se soient mêlés des réglemens de police de l'île, est de toute fausseté. Ces réglemens ont été établis par les chefs indigènes réunis en conseil:

seaux de guerre français. Il leur siérait mal de reprocher aux missionnaires l'insuccès de leurs efforts auprès de cette classe dégradée de la population. Tous ceux qui ont habité l'île de Tahiti, savent qu'il ne faut pas juger des mœurs du reste de la population par celles des femmes de Papeete; pas plus qu'on ne doit juger des mœurs des femmes de la Grande-Bretagne par celles de ces malheureuses qui infestent les environs du quartier de Wapping.

(1) Un autre journal, *le National*, varie la version de cette même lettre; il y est dit: « Les repas furent très gais, et se prolongèrent assez avant dans la nuit pour que la peur retint à bord celles de Tahitiennes qui redoutaient de naviger à la clarté douteuse des étoiles. »

(Trad.)

le soin de les faire exécuter est confié à des officiers indigènes à la nomination des chefs, et, ainsi qu'on le verra par le témoignage du capitaine Fitzroy (page 6), le gouvernement tahitien punit d'une amende le délit de la prostitution.

Les conséquences à tirer de ces faits, d'après le témoignage même de l'officier de *la Reine Blanche*, sont :—

1° Que l'établissement de la domination française à Tahiti, est le résultat de la force.

2° Que les offenses pour lesquelles les Tahitiens ont été punis de la perte de leur indépendance, ne sont autre chose que l'honorable opposition des autorités civiles aux pratiques licencieuses des officiers et des matelots français ; l'aversion des naturels pour les missionnaires catholiques qui leur ont été imposés par les articles dictés par des soldats français ; et leur attachement pour leurs instituteurs et amis désintéressés, les missionnaires protestants anglais.

SECTION VI.

TITRES DES INSULAIRES A LA PROTECTION DE LA GRANDE BRETAGNE.

Tahiti fut découverte le 18 juin 1767, par le capitaine Wallis, commandant du *Dauphin* : un de ses officiers, le lieutenant Furneaux, y étant débarqué, arbora un pavillon, détacha une motte de terre, et prit, au nom de Sa Majesté George III, possession de l'île, qu'il nomma en son honneur « Ile du roi George III. » Cet évènement eut lieu le 25 juin 1767.

Le gouvernement anglais ne sanctionna pas la prise de possession : il proclama l'indépendance des Tahitiens ; mais lorsque l'île fut visitée par le capitaine Cook, et

ultérieurement par plusieurs commandants anglais; les Tahitiens ont toujours été encouragés à considérer le souverain de l'Angleterre comme leur plus proche et leur plus puissant allié; à espérer qu'en cas de nécessité l'Angleterre emploierait généreusement sa puissance pour protéger et maintenir l'indépendance de l'île.

Ces espérances ont encore été encouragées par une lettre de M. Canning, ministre de George IV. Le roi de Tahiti, Pomaré, avait sollicité l'amitié et la protection de Sa Majesté Britannique, et avait demandé la permission d'arborer le pavillon anglais. Voici la réponse que lui adressa M. Canning :

De M. Canning, secrétaire d'état, à Pomaré, chef de l'île de Tahiti.

Foreign Office, Londres, le 3 mars 1827.

MONSIEUR,

M. Henry Nott, missionnaire, m'a remis la lettre que vous avez adressée, en date du 5 octobre 1825, au roi mon maître, dans laquelle, en sollicitant l'amitié et la protection de Sa Majesté, vous lui demandez la permission d'adopter le pavillon britannique.

Je me suis empressé de placer votre lettre sous les yeux du roi : Sa Majesté m'ordonne de vous faire savoir, que bien qu'elle soit disposée à satisfaire à vos vœux selon la mesure de son pouvoir, elle regrette cependant que *les usages en vigueur parmi les nations de l'Europe* ne lui permettent pas de vous autoriser à adopter, comme vous le lui demandez, le pavillon britannique.

Sa Majesté, toutefois, me charge de vous dire, que, quoiqué les coutumes de l'Europe s'opposent à ce qu'elle fasse droit à votre demande sur ce point, *elle s'estimera cependant heureuse d'accorder à vous et à vos états toute la protection qu'elle peut accorder à une puissance amie, placée à une distance si éloignée de son royaume.*

Sa Majesté a appris, par plusieurs communications, avec beaucoup de satisfaction, le changement avantageux qui s'est

opéré dans la condition morale et sociale des Iles placées sous votre gouvernement, ainsi que les progrès de vos sujets dans la civilisation, progrès dus à l'introduction de la religion chrétienne, qui leur a été enseignée par des missionnaires venus de la Grande-Bretagne. Sa Majesté espère que vos états et vos sujets jouiront longtemps des avantages qu'ils ont retirés de cette religion, par suite des efforts des missionnaires.

La présente communication vous sera remise par M. Nott, qui se prépare à retourner à Tahiti. Il vous assurera plus complètement des dispositions amicales du roi mon maître à votre égard.

Je termine en vous recommandant à la protection du Tout-Puissant.

Votre fidèle ami,

Signé, GEORGE CANNING.

A Pomare, chef de l'île de Tahiti, &c. &c. &c.

Après cette assurance d'amitié et de protection donnée au roi de Tahiti par le ministre des affaires étrangères, Sir George Gipps, gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud, crut qu'il était de son devoir d'adresser des remontrances au capitaine du Petit-Thouars lorsque celui-ci visita la colonie en 1838, après sa première agression contre Tahiti. Après avoir eu une entrevue avec lui, il lui fit adresser par son secrétaire la communication suivante :

Lettre du Secrétaire du Gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud.

Monsieur,

Me référant à la communication verbale qui, dans une récente entrevue, vous a été faite par le gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud au sujet de votre dernière visite à l'île de Tahiti, j'ai l'honneur de vous répéter officiellement, par l'ordre de son Excellence, qu'elle a été informée par le consul de Sa Majesté Britannique à Tahiti, que vous avez fait arborer

le drapeau français dans cette île, et que vous avez adressé à la reine Pomaré des réclamations, qui, par la crainte qu'elles lui ont inspirée, non-seulement l'ont privée de sa liberté d'action, mais encore l'ont obligée d'emprunter de l'argent au consul anglais, afin d'éviter les hostilités dont elle se voyait menacée.

L'île de Tahiti ne fait partie ni du gouvernement de son Excellence, ni des Etats de sa Royale Souveraine; elle a été reconnue comme un état libre et indépendant, sous la souveraineté de sa propre reine. En même temps, en vertu des relations intimes d'amitié et d'alliance qui existent entre ce gouvernement et celui de la reine Pomaré, son Excellence considère qu'il est de son devoir de transmettre au gouvernement anglais la lettre du consul britannique à Tahiti: son Excellence estime aussi qu'elle vous doit, en votre qualité d'officier d'une puissance amie, de vous faire connaître son intention. Son Excellence ne manquera pas non plus d'informer son gouvernement que vous lui avez dit verbalement, qu'en faisant arborer le drapeau français à Tahiti, vous n'avez pas prétendu exercer sur cette île un acte de souveraineté.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

On remarquera qu'en 1838, le capitaine du Petit-Thouars désavoua toute intention d'assurer à son pays la souveraineté de l'île, bien qu'il n'ait pas dédaigné, en se faisant craindre de la reine, de la priver de sa liberté d'action, et de l'obliger à emprunter de l'argent au consul anglais, pour détourner la vengeance de la France. Mais en 1842, en l'absence du consul britannique, ce même officier ne trouve personne qui soit en état de payer la somme demandée ou de résister à ses exigences, et il en résulte pour la reine la privation de son autorité, et pour le pays la perte de son indépendance.

Sans parler de l'occupation d'une île où les missionnaires anglais ont résidé pendant plus de 45 ans; sans insister sur le profond intérêt qu'inspire à tous les chrétiens de la Grande-Bretagne la transformation morale et sociale de la population tahitienne; sans nous prévaloir de cette

considération que la plupart des étrangers établis à Tahiti sont nos compatriotes et que cette île a été pendant plusieurs années la résidence d'un consul anglais; nous pouvons affirmer que les assurances réitérées d'amitié et d'alliance données par notre gouvernement au souverain de Tahiti exigent, au moment où l'indépendance de cette île est attaquée par violence et par ruse, que la nation, la législature et le gouvernement Britannique interviennent efficacement pour la protéger.

SECTION VII.

CONCLUSION.

En présentant leurs réclamations contre ces actes d'injustice et d'oppression, les Directeurs de la Société des Missions de Londres désavouent hautement l'intention de rejeter sur le gouvernement français le blâme de cette odieuse transaction, et d'exciter dans les esprits de leurs compatriotes d'injustes préventions contre le peuple français. Ils inclinent à croire que l'amiral du Petit-Thouars a agi à l'insu et sans les ordres du gouvernement de son pays (1), et ils ont la confiance que le gouverne-

(1) Sans vouloir se prononcer à cet égard sur ce dernier acte de l'amiral, il faut cependant être juste envers le capitaine du Petit-Thouars. Il n'est arrivé à Tahiti dans *la Vénus*, que près de deux années après que les prêtres catholiques avaient été renvoyés de cette île; mais il n'y est pas venu alors sans ordres. C'est à Valparaiso qu'il reçut des dépêches par lesquelles le gouvernement lui donnait sa mission.— « C'était là, dit-il, l'objet principal de la visite de *la Vénus* à Tahiti; elle devait, en conséquence, exiger des réparations convenables de la reine Pomare, et demander des dommages et intérêts pour MM. Laval et Carret, si maltraités et si outrageusement obligés de prendre passage pour retourner aux lieux d'où ils venaient. »

La reine de Tahiti écrivit au commandant de la frégate française, avant l'arrivée de M. le capitaine Dumont-d'Urville, et lui demanda une entrevue, pour prouver, que les prêtres en question n'avaient pas été maltraités dans son île. Il refusa de recevoir la lettre, alléguant que *les ordres du Roi des Français étaient péremptoires*, et qu'il fallait s'y soumettre dans le délai fixé: faute de quoi il allait commencer le feu. (Trad.)

ment ne voudra pour aucune considération compromettre son honneur, en sanctionnant un aussi odieux procédé,—un procédé dont l'effet inévitable serait de porter atteinte aux sentiments de bienveillance que portent à la France les classes saines et religieuses de la population anglaise, et de produire au sein du monde protestant une impression de tristesse, d'étonnement et d'indignation.

En protestant contre l'établissement de la souveraineté française à Tahiti, les Directeurs de la Société des Missions de Londres sont entièrement dépréoccupés des intérêts de la domination britannique. Ils ne sont pas moins opposés à cette domination qu'à la première. L'INDÉPENDANCE DE TAHITI est le seul objet de leur sollicitude et de leurs efforts.

En se plaignant de ce que des missionnaires catholiques ont été introduits dans cette île par la force des armes, ils désavouent tout désir de voir employer contre eux la contrainte ou la violence. Ils saisissent cette occasion de rappeler les sentiments qu'ils ont exprimés en faveur de la liberté religieuse, lorsqu'en 1838 les Français commirent à Tahiti leur premier acte de violence :

« Les amis des Missions protestantes ne peuvent considérer sans un profond regret l'introduction des monstrueuses erreurs et des superstitions attrayantes du catholicisme, secondées par toute l'habileté et toute la ruse du jésuitisme, chez un peuple qui ne fait que sortir du sein des plus épaisses ténèbres. Si au lieu d'être animés d'un esprit de prosélytisme, les catholiques n'avaient eu que de bienveillantes intentions, il ne manquait pas d'autres îles, théâtres du paganisme et de toutes les horreurs de la vie sauvage, où leur charité aurait trouvé un noble exercice. En voyant leurs fidèles missionnaires placés dans des circonstances si difficiles et si affligeantes, les Directeurs, émus d'une profonde sympathie, demandent pour eux cette sagesse d'en haut, qui seule pourra les diriger. *En s'opposant fermement aux principes du catholicisme, ils ne se*

consent pas moins dans leur conduite comme protestants que dans leur intégrité comme serviteurs de Christ. Ils ont l'assurance que jusqu'à présent leur conduite a été d'accord avec leurs principes ; et ils sont convaincus que, tandis qu'ils font profession d'être soumis aux lois des gouvernements sous lesquels ils vivent, et tandis qu'ils recommandent à leurs églises la même soumission, ils ne consentiront jamais à se faire les avocats de la contrainte ou de la persécution, dans le but de soutenir les intérêts de leur religion.»

La question soulevée dans ces pages n'est pas de savoir si la reine et les chefs de Tahiti avaient le droit de faire à la couronne de France l'abandon *volontaire* de leur pays, mais si la France avait le droit, ou seulement l'ombre du droit, de les priver de leur indépendance par l'extorsion et par les armes. Ce que nous demandons instamment à la législature et au gouvernement de l'Angleterre, c'est le fidèle accomplissement des promesses faites à un ancien allié ; c'est une intervention auprès du gouvernement français, lui demandant de ne pas sanctionner les actes *non-autorisés* d'un de ses officiers, jusqu'à ce qu'une enquête, faite par des personnes compétentes et spécialement désignées, ait mis en lumière la nature et les circonstances de cette transaction ; ou, si le cas n'est pas douteux, si la contrainte et la violence de la part de l'amiral français sont admises, nous demandons que notre gouvernement adresse à la France les représentations les plus énergiques pour le maintien de l'indépendance de Tahiti, fidèle alliée de la Grande-Bretagne.

Il est impossible de douter que cette agression des Français contre Tahiti ne soit qu'un des traits d'un vaste plan combiné pour l'introduction forcée des missions catholiques dans les îles de l'Océan Pacifique où les travaux des missionnaires protestants ont obtenu des succès (1).

(1) Voyez, à la page 30, la *Liste des Stations de la Société des Missions de Londres, dans l'Océanie et l'Appendice IV.*

En 1839, le capitaine Laplace, commandant de la frégate *l'Artémise*, exigea du roi des îles Sandwich une somme de 25,000 dollars, pour le punir d'avoir refusé d'admettre des prêtres catholiques dans son pays, et le menaça de la guerre si les lois qui leur en interdisaient l'entrée n'étaient rappelées. Pendant l'automne dernier, un navire de guerre français toucha à Vavao, une des îles des Amis, où les missionnaires de la Société Wesleyenne ont une station florissante, et demanda une réparation au chef qui avait refusé de recevoir des missionnaires romains.

Ces indices, et d'autres non moins certains, font craindre aux Directeurs de la Société des Missions de Londres, que cette agression honteuse de la France, non seulement contre les droits et l'indépendance de Tahiti, mais contre les libertés religieuses et contre les intérêts commerciaux des Anglais, si elle est permise, ne soit l'avant-coureur d'outrages du même genre contre les autres archipels de l'Océan Pacifique, et que dans un temps, qui n'est pas très éloigné, la souveraineté de la France, et la domination intolérante du catholicisme romain, ne soient établis sur toute la Polynésie (1). Vivement

(1) Si ces craintes paraissent chimériques à quelqu'un de nos lecteurs, nous le renvoyons aux journaux français, qui, déjà pleins de confiance, prédisent la chute des missions protestantes, et la ruine de l'influence des missionnaires. La lettre insérée dans les journaux du 27 mars annonce d'un ton de triomphe :

« Que le peuple déteste les missionnaires anglais, et que du jour où la reine Pomaré leur retirera son appui (et ce jour est probablement arrivé, car l'influence française se fera bientôt sentir dans la politique de sa Majesté tahitienne), leur pouvoir sera anéanti. »

Le *Journal des Débats* du même jour, dans l'article qui sert d'introduction à la lettre ci-dessus mentionnée, a osé dire : « Que la religion elle-même n'a encore été pour les Tahitiens qu'un présent cruel ; qu'elle les a troublés dans cette sécurité de conscience avec laquelle ils se livraient à leurs faciles passions, mais qu'elle ne leur a pas donné la force d'y résister ; que la reine et les chefs semblent presque *ignorer* le nom de Jésus-Christ, et ne parlent de Dieu que sous le nom de Jéhovah, le dieu de la foudre et des vengeances ; que les missionnaires anglais leur ont apporté la guerre de religion, qui les

désireux d'éloigner un évènement si fatal aux intérêts du vrai christianisme et au progrès moral de l'humanité, plein de confiance en Celui dont ils travaillent à avancer le règne, sollicitant les prières et la coopération du public chrétien et le généreux concours de leurs concitoyens, les Directeurs de la Société des Missions de Londres employeront tous les moyens en leur pouvoir pour maintenir l'indépendance de Tahiti, et pour assurer à ses habitants les avantages inestimables dont ils sont redevables, sous la bénédiction de Dieu, aux généreux efforts des Missionnaires Protestants.

a désolés pendant nombre d'années; que d'ailleurs cet état de choses n'est pas malheureusement particulier à l'île de Tahiti, mais commun à tous les archipels de la Mer du Sud.»

On conçoit le but de ces stupides mensonges; c'est de fournir un honorable prétexte à l'accomplissement du projet depuis longtemps médité et aujourd'hui en pleine exécution, pour l'auçautissement du protestantisme dans toutes les îles de l'Océan Pacifique.

L'ouvrage de M. Rienzi, cité par le *Journal des Débats*, pour soutenir ses accusations, a démontré au contraire la complète fausseté de ces faits. Il y a déjà bien des années le roi Pomaré ignorait si peu le nom de Jésus-Christ, que dans ses lettres à M. Nott, cités par M. Rienzi, se trouvent les passages suivants :

« Puisse Jéhovah m'accorder son bon esprit pour sanctifier mon cœur, afin que je puisse aimer ce qui est bon, et qu'il me rende capable d'abjurer mes mauvaises habitudes pour devenir un homme de son peuple, et d'être sauvé par Jésus-Christ, notre unique Sauveur. »

Un autre jour, souffrant d'une maladie, il écrivait :

« Mon affliction est grande; mais si je puis seulement obtenir la faveur de Dieu avant de mourir, je m'estimerai heureux. Puissent mes péchés être pardonnés, et mon âme sauvée par Jésus-Christ. »

Il est assez curieux que ce soit M. Moërenhout, aujourd'hui commissaire royal à Tahiti, qui se charge de justifier les missionnaires protestants des calomnies du *Journal des Débats*. Dans le dessein de tourner en ridicule la reine Pomaré, il publie une lettre qu'elle lui a adressée. « Cette lettre, dit-il, fera connaître le style et la formule apostoliques que tous ont adoptés et qui ne varient jamais. » — La lettre commence par ces mots : « Salut à vous, M. Moërenhout, de par Dieu, par Notre Seigneur Jésus-Christ. » Elle se termine par : « Salut à vous de Jésus mcsi, — Pomaré. »

(Trad.)

LISTE

DES STATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES, DANS L'OcéANIE (1).

MAI 1842.

ILES GEORGIENNES OU ILES DU VENT,

TAHITI.—*Waugh-Town*.—*Hankey City*.—*Wilks's Harbour*.—*Burder's Point*.—*Haweis-Town*.—*Papeuriri*.—*Bogue-Town*.—*Roby-Town*.
EIMÉO.—*Blest-Town*.—*Griffin-Town*.

MAIAOITI.

ILES DE LA SOCIÉTÉ OU ILES SOUS LE VENT,

HUAHINE.—*Fare Harbour*.

RAIATEA.—*Utumaoro*.

BORABORA.

MAUPITI.

ILES HERVEY.

RAROTONGA.—*Ngatangia*.—*Titikaveka*.—*Avarua*.—*Arorangi*.

AJTUTAKI.

MITIARO, ATIU, MAUTI, MANAIA.

ILES AUSTRALES.

RAIVAVAI, TUBUAI, RIMATARA, RURUTU, RAPA,

ILES POMOTU.

TARAOA, CHAIN ISLAND, MATEA.

ILES MARQUESAS.

SANTA CHRISTINA, ou TAHUATA.

ILES DES NAVIGATEURS.

SAVAII, UTOLO, MANONO, TUTUILA.

NOUVELLES-HÉBRIDES.

TANNA.

ERROMANGA.

IMMER, FETUNA, EKEANU NINA.

Total des stations et succursales dans ces parages, sous la direction de la Société des Missions de Londres, 159; missionnaires européens et indigènes, 195.

(1) Nous conservons les noms dont se sert la Société anglaise.

APPENDICE.

I. RÉSULTATS AVANTAGEUX DE L'OEUVRE DES MISSIONS A TAHITI.

I. LETTRE DU CAPITAINE GAMBIER, COMMANDANT DU VAISSEAU DE S. M. « LE DAUNTLESS, » AU SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.

Monsieur,

Quelques amis qui s'intéressent aux travaux des missionnaires envoyés par votre excellente Société, m'ayant entendu lire quelques extraits de mon Journal, exprimèrent le sentiment que les faits qu'il contenait pourraient servir utilement la cause des missionnaires, et qu'en conséquence ils devaient être publiés.

Je prends la liberté de vous les communiquer. Mon Journal a été écrit dans le pays même, et je ne change rien à la rédaction première.

Je vous autorise bien volontiers à disposer de ces extraits de la manière que vous jugerez la plus propre à manifester l'œuvre glorieuse opérée par l'Esprit tout-puissant dans le cœur et dans la vie des intéressants insulaires de la Mer du Sud.

Parmi plusieurs choses qu'ils s'empressèrent de nous montrer, se trouvait une Bible. La personne qui nous la fit voir avec un air de joie et de satisfaction, la replaça soigneusement sous son oreiller. Ce trait me frappa, et me donna envie de m'assurer si c'était un exemple extraordinaire de l'attachement des Insulaires à ce livre, qui renferme les lois fondamentales de notre religion. J'entrai dans plusieurs cabanes, et dans toutes on s'empressa de me montrer la Bible. On n'y mettait aucune affectation : cet empressement venait visiblement du cœur. Ils nous montraient la Bible comme un trésor, pour la possession duquel ils avaient beaucoup travaillé, ce qui n'est pas dans leurs habitudes ; ils la considéraient comme un ami dans le commerce

duquel ils avaient puisé des pensées et des sentiments qui leur étaient inconnus auparavant. Cet ami leur recommandait des devoirs dont ils n'avaient d'abord aucune idée, la douceur et la bienveillance, la reconnaissance et l'affection envers leurs parents, la compassion envers les personnes âgées ou infirmes. Ces devoirs, le dernier surtout, sont observés à Tahiti plus religieusement qu'en Angleterre. Sous l'empire de leur ancienne religion, les malades et les vieillards étaient abandonnés à leur destinée, et n'excitaient que le ridicule et le mépris. Maintenant, au contraire, on voit les enfants conduire leurs parents à l'église, afin de les faire participer aux avantages qu'ils ont retirés eux-mêmes de la méditation de la Parole de Dieu. Un grand nombre de personnes savent lire et écrire : les écoles sont très fréquentées.

Nous visitâmes le lieu où était autrefois un Marai : les beaux arbres plantés dans ce lieu autrefois consacré, lui donnaient un aspect solennel et imposant. Mais nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment douloureux, en apprenant l'ancienne destination de ce lieu, et en nous rappelant que sous ces arbres, aux branches pendantes, comme celles du saule pleureur, tant de victimes humaines avaient été sacrifiées pour complaire aux sentiments superstitieux d'un peuple dégradé, ou aux passions sauvages d'un sacerdoce infernal et d'un roi barbare. Quel changement s'est opéré ! Pomaré, ce roi autrefois si sauvage et si cruel, a reçu dans ce lieu même une sépulture chrétienne. Il est mort dans la foi, après avoir abjuré non seulement les pratiques de son culte idolâtre, mais encore les actions inhumaines qu'il sanctionnait. Ce roi, qui après une victoire faisait un chapelet des têtes des enfants massacrés, et les traînait sur le rivage pour assouvir sa vengeance, remporta, deux années après sa conversion, une victoire importante sur ses plus dangereux ennemis : et mû par un sentiment d'humanité, il s'abstint de la poursuite des fuyards. Les femmes et les enfants des vaincus, qui autrefois étaient poursuivis de montagne en montagne, massacrés ou jetés dans les précipices sans pitié et sans remords, furent cette fois traités par le roi et ses soldats avec la plus touchante bonté.

Avant de venir à Tahiti, j'avais entendu parler des succès des missionnaires ; bien que je regardasse ces récits comme exagérés, j'étais cependant persuadé qu'ils avaient fait beaucoup de bien. Je reconnais maintenant que ces récits étaient ou ne

peut plus réservés : loin d'avoir exagéré leur succès, les missionnaires l'avaient plutôt atténué. Il m'est impossible de décrire les sentiments que j'ai éprouvés en voyant les pauvres indigènes de Tahiti se rendre à une église protestante, vêtus à l'européenne, portant leurs livres à la main, et dans l'attitude la plus calme et la plus décente. Nous venions de quitter les îles Marquises, dont les habitants sont ce qu'étaient autrefois les Tahitiens, et en voyant une transformation si complète, nous nous croyions le jouet d'un rêve. En reconnaissant que c'était bien une réalité, nous ne pûmes nous empêcher d'y voir l'action d'une Providence à laquelle rien n'est impossible.

« Qui pourrait refuser son estime et sa sympathie aux missionnaires? Guidés par le sentiment du devoir, ils ont abandonné leur pays et toutes ses douceurs pour une vie d'inquiétudes et de périls. Le maître qu'ils servent avec tant de fidélité leur donnera leur récompense. Lui seul peut le faire : c'est de lui seul qu'ils l'attendent. Dans toutes les professions, les hommes servent leur pays, cela est vrai ; ils en sont récompensés par le sentiment d'un devoir accompli, et par la renommée qu'ils acquièrent. Les missionnaires remplissent leurs devoirs au milieu d'une population sauvage, et sans rechercher la gloire qui vient des hommes : c'est dans un autre monde qu'ils trouveront la récompense de leurs travaux.

« Je suis, Monsieur,

« Votre fidèle et obéissant serviteur,

« GEORGE C. GAMBIER,

« Capitaine de la Marine royale. »

**2. DISCOURS DE L'HONORABLE M. WALDEGRAVE, CAPITAINE
COMMANDANT LE NAVIRE DE S. M. "LE SERINGAPATAM," A
L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.**

« En 1829, je reçus du commandant de la station de l'Amérique méridionale l'ordre de visiter, à bord du *Seringapatam*, les îles de la Société et les îles des Amis ; et au mois d'avril 1830, je jetais l'ancre dans la baie de Matavai, à Tahiti. Je rencontrai là le révérend M. Wilson, et plus tard à Papecte le révérend M. Pritchard, avec lequel je fis le tour des îles de Tahiti et d'Eiméo. Je trouvai chaque missionnaire à son poste ; je visitai toutes les écoles et toutes les églises de

ces îles. Je fus, de même que tous les officiers qui m'accompagnaient, véritablement satisfait et réjoui de cette visite. Le premier dimanche après notre arrivée, à six heures et demie du matin, je visitai l'école, et j'y trouvai 117 enfants des deux sexes qui étudiaient sous la surveillance de M. Pritchard. La classe dura une heure; jamais je n'avais vu d'enfants plus attentifs, plus désireux d'apprendre, plus respectueux envers leurs instituteurs. Dans la matinée, j'assistai au service divin : la chapelle était encombrée d'assistants; j'y retrouvai la même affluence dans l'après-midi. J'avais rarement vu des congrégations plus attentives, plus recueillies, plus évidemment sous l'influence des motifs chrétiens. D'après ce que je pus observer de la conduite des indigènes, elle me parut convenable et respectueuse, telle que l'on s'attend à la voir dans un pays chrétien. Je vis aussi M. Henry, je visitai la station de *Venus-Point*, et je remarquai que tous les missionnaires étaient animés du même zèle et du même dévouement. Je fus aussi l'heureux témoin d'une réunion missionnaire à Raiatea et à Tahaa. Les insulaires et leurs chefs y participèrent et apportèrent du cuivre, de l'huile, de l'arrow-root, comme contributions pour l'envoi de missionnaires indigènes dans les autres îles. Le roi occupa le fauteuil de la présidence, des résolutions furent proposées et appuyées, et tout se passa avec le même ordre et la même bienséance que dans l'assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui dans Exeter-Hall. La langue du pays m'était inconnue, mais les discours m'étaient interprétés, et comme l'on n'avait aucun motif pour vouloir me tromper, j'ai lieu de croire que l'interprétation était fidèle. On vient de demander quel avait été dans ces îles le résultat de l'introduction du christianisme? Nous savons, par le témoignage de Wallis, de Cook et des autres navigateurs, que les mœurs des habitants étaient autrefois fort dissolues. Le christianisme a manifesté son triomphe par le changement général opéré dans leur conduite. Jamais je n'ai vu le jour du Seigneur plus religieusement observé.

« Je ne dirai point que je n'aie pas été témoin de quelques exemples de mauvaise conduite : il est impossible de résider quelque temps dans un pays sans apercevoir des irrégularités. Je dois néanmoins reconnaître qu'il faut que les missionnaires aient exercé une bien puissante influence pour avoir opéré une aussi remarquable transformation. Ils travaillaient absolument

seuls, et n'avaient d'autre soutien que la puissance du sentiment religieux. Ils avaient à lutter contre une multitude d'obstacles : les baleiniers européens et américains qui abordaient à Tahiti y apportaient l'exemple de la plus dangereuse corruption, et sans l'influence du Saint-Esprit qui secondait l'œuvre des missionnaires, il eût été impossible que les indigènes se laissassent pénétrer par les sentiments religieux, étant exposés en même temps à toutes sortes de sollicitations, à l'immoralité. Nous savons par les Rapports de votre Société que le roi Pomaré avait supprimé les distilleries; mais les baleiniers importaient continuellement des liqueurs spiritueuses, et les distribuaient pour favoriser, par le moyen de l'ivresse, l'exécution de leurs coupables desseins. Je n'ai pu voir sans une vive émotion le respect que les indigènes témoignaient à leurs missionnaires, quand ils vinrent à bord, et même au milieu d'une espèce de marché qui se tenait sur notre navire. D'où provenait ce respect? Il ne pouvait provenir que de la bénédiction de Celui dont ils étaient les fidèles serviteurs, et de l'influence de la grâce divine manifestée par la conduite constamment pure et honorable des missionnaires. Entourés de tous les moyens de satisfaire leurs passions, ils se sont maintenus irréprochables et se sont attiré la vénération de tous. Ils paraissent être non les directeurs, mais les amis du Roi et des Chefs du gouvernement. Il peut paraître singulier que dans les Iles dont la population est si peu importante, il se trouve des pauvres; le fait est que l'on y rencontre, comme ailleurs, des personnes dépourvues de moyens d'existence; ces personnes trouvent auprès des missionnaires un généreux appui. Lorsqu'il survient quelques différends, vos missionnaires sont appelés à les arranger, non comme juges, mais comme conseillers. »

5. DISCOURS DU CAPITAINE FITZROY, COMMANDANT DU NAVIRE DE S. M. « LE BEAGLE, » A L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.

« J'éprouve quelque répugnance à prendre la parole dans une assemblée aussi imposante que celle-ci; je sens cependant que la noble cause que vous servez réclame le témoignage sincère de tout homme qui a visité les contrées lointaines, objet de vos travaux, et qui a été témoin des résultats obtenus. Il n'y

a que peu de mois que je suis de retour dans mon pays natal. Je viens de quitter des contrées qui deviennent de jour en jour plus intéressantes, et où l'influence du christianisme opère à chaque instant une transformation remarquable dans le caractère des habitants. J'ai visité les îles de la Mer du Sud, en commençant par celles de la Société. Tous mes compagnons ont été, ainsi que moi, étonnés de trouver une population de mœurs si régulières, si polies, si douces. D'après ce que nous avons entendu, nous nous étions persuadé que la gaieté des indigènes avait fait place à une disposition sombre et morose. Je dois déclarer hautement qu'il n'en est rien. Jamais je n'ai vu de peuple plus gai et plus heureux que celui de Tahiti. Lorsque je résidais dans cette île, j'ai demandé à ceux qui ont visité les îles voisines où n'ont encore pénétré que des missionnaires indigènes, dans quelle condition se trouvaient les habitants. J'ai appris que partout on retrouvait des résultats semblables.

« Les navires peuvent maintenant aborder dans presque toutes ces îles, et les équipages n'ont pas comme autrefois à craindre d'être massacrés par les naturels. Dans toutes les stations missionnaires, ils n'ont pas la moindre violence à redouter. Il m'est pénible d'avoir à ajouter que plusieurs marins qui ont visité ces îles se sont rendus coupables de la plus noire ingratitude, en dénigrant les travaux des missionnaires, auxquels ils sont probablement redevables d'avoir été épargnés. Pour ma part, je rends le plus éclatant témoignage aux travaux de la Société des Missions de Londres, travaux dont j'ai vu les résultats. On a dit plusieurs fois que les indigènes ne se conformaient aux enseignements des missionnaires que lorsqu'ils étaient sous leurs yeux, mais qu'une fois hors de leur surveillance ils se conduisaient tout différemment. Je me suis trouvé avec des insulaires, sur le sommet des montagnes : ils n'avaient sur eux d'autres regards que ceux d'un étranger que probablement ils ne devaient plus revoir, et leur conduite était aussi décente qu'auparavant. Ils vauaient avec la même dévotion à leurs prières du matin et du soir, et ils parlaient des travaux des missionnaires dans les îles voisines avec le même respect et la même effusion que lorsqu'ils étaient dans la plaine, ou près de la mer, sous le regard de leurs pasteurs. »

4. EXTRAIT DU RAPPORT DES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ
DES MISSIONS DE LONDRES, POUR L'ANNÉE 1841.

« L'influence du protestantisme sur les Indigènes des Iles de l'Océan Pacifique a été dernièrement décrite de la manière la plus vive à un des Secrétaires de la Société, par un respectable Suédois, qui a fait, dans un but de commerce, plusieurs voyages dans ces mers lointaines :—

« Lors de mon avant dernier voyage, lui dit-il, j'avais touché à une des Iles du groupe des Navigateurs ; mais j'y trouvai un peuple si féroce, si hostile, que je craignis de débarquer, et que je m'éloignai avec plaisir de leur rivage. A mon second voyage, les Indigènes me reçurent avec affection, trafiquèrent honorablement avec moi, et je sentais que ma personne et mes biens étaient en complète sûreté entre leurs mains.— Dans l'intervalle, vos missionnaires avaient visités ces Iles, et c'est à leur influence que je dus et ma sûreté et mon succès.

« Observez, maintenant, le contraste, ajouta cet intelligent voyageur : Lors de mon précédent voyage, je débarquai à l'île de Gambier pour m'y procurer des perles. Les naturels nous reçurent avec bonté, et dans l'espoir d'une juste rémunération m'aidèrent avec succès à obtenir ce que je cherchais. Entre cette première visite et ma dernière, des prêtres catholiques s'étaient établis dans l'île, et dès qu'ils eurent appris aux Indigènes que j'étais un protestant, ou plutôt que je n'appartenais pas à ce qu'ils appelaient la véritable Église, ceux-ci refusèrent de trafiquer avec moi, m'obligèrent à quitter leur port, et, selon leur propre langage, m'exécèrent comme hérétique. »

5. EXTRAITS DU RAPPORT DES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ
DES MISSIONS DE LONDRES, LU EN MAI 1842.

« En déplorant les maux qui ont détourné beaucoup d'indigènes des sentiers de la justice, et entravé les progrès de l'Évangile, nous ne devons pas oublier que ceux qui les ont tentés et séduits sont des chrétiens de nom qui ont visité ces Iles, et qui n'ont que trop réussi à y propager la funeste contagion de leurs vices.

« TAHITI. Le consul français a récemment fait une tentative pour introduire dans ces îles les lois françaises, et pour y faire reconnaître la souveraineté de la France. Cette tentative eut lieu pendant l'absence de la reine ; on engagea quelques chefs à signer, dans ce but, un document auquel ils ne comprenaient rien. Il y a lieu d'espérer que cet odieux dessein avortera, et que, quelle que soit la politique de la France, l'intervention énergique du gouvernement anglais assurera à ces îles le maintien de leurs lois et de leur indépendance nationale. (*Appendice, III.*)

« M. Orsmond, qui a dernièrement visité Sydney, trace un tableau animé de la joie avec laquelle il fut accueilli à son retour à *Bogue-Town*.

« Pendant ma courte absence de Tahiti, mes écoles n'ont pas cessé d'être bien dirigées ; et à mon retour, j'ai été accueilli avec les démonstrations de la plus vive allégresse. Aussitôt que l'on apprit mon arrivée, tout fut en mouvement. Les enfants des écoles vinrent m'apporter des présents, du poisson, de la volaille, des oranges. Après m'avoir serré la main, ils se retirèrent en disant : « C'est la bonté de Dieu qui vous ramène parmi nous. »

« Presque toutes les familles vinrent tour à tour me visiter : l'un m'offrait un porc, l'autre des branches de bananier, d'autres de la volaille, du poisson, des fruits choisis. Ces braves gens s'asseyaient en foule à ma porte et dans mon appartement, les uns pleurant, les autres criant : « Salut à vous, notre pasteur ! » D'autres, assis dehors, chantaient : « Notre père est revenu, notre père est revenu ; c'est Dieu qui l'a ramené. »

« Nos congrégations augmentent ; la foule se presse dans nos églises. Pour la bonté du caractère, la droiture de la conduite, la connaissance de l'Écriture sainte, l'attachement à l'Évangile, je ne crains pas d'affirmer que ces Insulaires peuvent soutenir la comparaison avec un nombre égal de chrétiens pris dans une église quelconque. »

« La station de *Wilks's Harbour* a été desservie par des missionnaires, à tour de rôle. Près de cinquante membres ont été ajoutés à l'Église, fruits du dernier réveil, et treize personnes, qui avaient été suspendues, ont été réadmisées à la communion des fidèles. La reine *Pomaré* et sa famille, ainsi que beaucoup de ses sujets, sont très-assidus à suivre les classes bibliques, qui se tiennent au lever du jour.

« Le progrès de la mission y est entravé d'une manière très-affligeante par les efforts réunis de prêtres insidieux et d'agôts politiques envoyés, d'après leurs propres déclarations, par le gouvernement de France, et soutenus par elle.

« EIMÉO.—Voici ce qu'un de nos frères nous écrit d'Eiméo, à la date de juillet dernier :

« Nous avons eu la paix dans ces fles pendant plusieurs années, et pendant les six ou sept dernières nous n'avons eu « à remarquer que bien peu de cas d'ivresse. Mais dernièrement, « le consul français et le consul américain ont, en dépit de la « loi, soutenu de force la vente publique des boissons spiri- « tueuses. Ils avaient déjà plusieurs fois tenté de le faire, mais « ils en avaient été empêchés par M. Pritchard, consul anglais. « Maintenant que celui-ci est parti pour l'Angleterre, ils di- « rigent les affaires à leur gré. J'ai vu à Eiméo, dans l'espace « de six mois, plus de cas d'ivresse que je n'en avais vu dans « l'espace de sept ans.»

« HERVEY.—Dans les fles *Hervey*, les espérances qu'avaient fait naître les premières années ont été pleinement réalisées. « Les églises sont en paix, et, marchant dans la crainte du Seigneur, elles sont multipliées par la consolation du Saint-Esprit. » MM. Pitman et Buzacott ont terminé la traduction de tout l'Ancien-Testament dans la langue de Rarotonga, langue qui n'était pas encore formée quand l'Évangile y fut porté pour la première fois. Tout le volume sacré, comprenant le Nouveau-Testament, traduit par notre infortuné frère, M. Williams, sera imprimé dans ces fles ou en Angleterre, sous la direction de M. Pitmann.

« Au printemps de l'année dernière, M. Gill a visité *Mangaïa*. Le peuple avait été instruit par des missionnaires indigènes, qui avaient été placés par feu M. Williams. M. Gill décrit ainsi le champ de ses travaux :

« *Mangaïa* est située à 120 milles au sud de Rarotonga. Elle « compte plusieurs milliers d'habitants et a été pourvue d'insti- « tuteurs indigènes. L'œuvre du Seigneur y a admirablement « prospéré. Il y a trois stations situées à huit milles l'une de « l'autre. La plupart des personnes âgées savent lire; et quoiquo « les instituteurs tahitiens n'aient pas donné beaucoup de temps « à l'école, on ne compte pas moins de 2000 enfants et moni-

« teurs qui travaillent avec ardeur. Nous avons apporté des
« livres, et l'on bâtit une maison d'école.

« Depuis notre arrivée, nous n'avons pas cessé de travailler.
« Nuit et jour, le peuple accourt pour se faire instruire. La
« principale chapelle a 133 pieds de long sur 35 de large.
« Elle fait l'admiration de tous ceux qui visitent cette île. Le
« toit est soutenu par quatorze colonnes du plus beau bois, scul-
« pté avec un goût remarquable. Le jour du Seigneur, la cha-
« pelle est encombrée de monde : les enfants et les jeunes gens
« se pressent autour des fenêtres.

« Ces intéressants Insulaires nous ont adressé la lettre suivante :

« Amis, frères et sœurs d'Angleterre, puissiez-vous avoir les
« innombrables bénédictions de la nouvelle alliance, la paix de
« Dieu et de Jésus le Messie, parce que vous vous êtes efforcés
« d'attirer sa bénédiction sur tous ces pays, et en particulier sur
« la nôtre !

« Tous nous nous réjouissons maintenant dans la connais-
« sance de l'Évangile de Jésus-Christ et de la mort du Sauveur.
« Nous nous réjouissons de la compassion des Chrétiens d'An-
« gleterre, qui nous ont fait connaître notre Sauveur Jésus et les
« promesses de la vie éternelle. Nous étions autrefois païens,
« quand la parole de Dieu est venue à Mangaïa ; nous ne
« l'avons pas d'abord reçue, mais nous avons persécuté Wil-
« liams, quand il est venu dans notre pays ; nous étions aveugles
« alors ; nous ne savions pas que c'était le message de Dieu ;
« nous le savons à présent.

« Frères, nous avons maintenant compassion des païens,
« comme vous avez eu compassion de nous. Quelques-uns de
« nos frères veulent aller chez les païens pour leur faire con-
« naître Jésus. Ils nous appellent et nous disent : « Venez
« nous secourir. » Priez Dieu pour nous, afin que sa parole se
« répande rapidement dans notre pays ; il y a encore beaucoup
« de mal dans l'Église et au dehors. Il y a encore beaucoup
« d'hommes endurcis qui ne veulent pas recevoir la parole de
« Dieu. — C'est là la fin de notre message. Puissiez-vous être
« sauvés par le Dieu vivant !

Na Namangatini, collecte.

Na Taki, écrit. »

« **NAVIGATEURS.**—Aux *Iles des Navigateurs*, nos frères ont été infatigables dans leurs travaux, et Dieu les a abondamment bénis. Dans l'établissement des écoles d'enfants et d'adultes, dans la composition et l'impression de livres et de traités religieux, dans la prédication de l'Évangile, ils ont déployé le zèle le plus ardent et le plus soutenu.

« En juin 1840, les prières de nos frères stationnés dans l'île de Tutuila ont amené un réveil remarquable qui s'est manifesté dans trois stations à la fois. Dans l'espace d'une année, plus de 400 âmes ont été ajoutées à l'église de Tutuila : plusieurs personnes ont aussi demandé leur admission. Leur persévérance dans la bonne voie a démontré que ce mouvement religieux était bien le résultat d'une effusion extraordinaire du Saint-Esprit. L'extrait suivant du journal de M. Murray ne sera pas sans intérêt pour nos amis.

« 7 janvier.—Un vaisseau vient d'entrer dans le port. Quel changement s'est effectué dans le cours de quelques mois !
« Autrefois l'approche d'un navire nous remplissait de tristesse ;
« nous ne la craignons plus, car nous savons que cette cir-
« constance ne peut nous faire que bien peu de mal. Il y a
« quelques mois, plusieurs jeunes gens débarquèrent d'un na-
« vire qui était à l'ancre, et descendirent dans un village
« voisin, pour s'y livrer à de criminels desseins. Dans une
« maison, ils trouvèrent la famille occupée à chanter les
« louanges de Dieu ; dans une autre, ils la trouvèrent lisant la
« Bible ; dans une troisième, ils la trouvèrent en prières. Ils
« ne purent braver de telles démonstrations ; et, confus de
« leurs mauvais desseins, ils se joignirent aux dévotions des
« pauvres Samoans. Ils retournèrent à bord de leur navire,
« confessant qu'ils avaient complètement échoué. — Quo Dieu
« soit béni de ce que sa main a fait ! »

M. T. Bullen rend ainsi témoignage aux habitudes pieuses de ces insulaires :

« J'ai demeuré pendant trois mois, sous le même toit, avec
« quelques-uns de ces païens convertis... les prémices du
« Christ dans l'île de Tutuila : je puis vous assurer qu'en toutes
« choses, ils font honneur à l'Évangile de Dieu notre Sauveur. »

« On s'occupe de traduire le *Nouveau-Testament* dans la langue des Samoas ; la traduction, après avoir été soigneusement revue, sera imprimée dans ces îles. Les directeurs y ont envoyé une excellente presse : le comité de la Société Bi-

blique Britannique et Étrangère a fourni le papier pour l'impression.

« NOUVELLE-HÉBRIDES.— Le *Cambden*, vaisseau missionnaire, devait accomplir son quatrième voyage de Sydney à ces îles, vers la fin de l'année dernière, et retourner à la colonie au printemps suivant. Ces expéditions, en aidant et en encourageant nos frères par les communications régulières qu'elles leur permettaient d'entretenir avec leurs amis, leur ont en même temps fourni les moyens d'introduire l'Évangile dans plusieurs des îles peuplées des Nouvelles-Hébrides (1).

« Les mœurs de leurs habitants sont on ne peut plus dégradées ; mais en général, excepté les sauvages habitants d'Erromango, qui ont brutalement massacré M. Williams, tous ont accueilli avec bienveillance les instituteurs chrétiens, et n'ont porté atteinte ni à leurs personnes, ni à leurs propriétés. »

G. DISCUSSION D'UN CODE DANS LE PARLEMENT TAHITIEN.

(Extrait de *L'Océanie*, par M. de Rienzi.)

Les volumes de l'Univers Pittoresque, où M. Rienzi, qui lui-même a visité l'Océanie, traite de sa géographie, de son histoire, etc., sont fortement recommandés par le *Journal des Débats*, qui les cite avec assurance, à l'appui de ses calomnies contre les missions protestantes. Il ne sera donc pas inutile d'ajouter aux courts extraits qui se trouvent dans une note de la page 29, d'autres morceaux tirés de cet auteur.

« Il s'agissait de décider si, dans un cas quelconque, le sang de l'homme devait être répandu pour sanctionner les lois faites par une assemblée législative chrétienne. Deux peines étaient proposées, la mort ou le bannissement perpétuel dans quelque île inhabitée.

« Lorsque la question fut proposée, Hītōti, chef de Papiti, se leva, et saluant l'assemblée :

« Sans doute, dit-il, le bannissement est une bonne proposition ; mais les lois de l'Angleterre, de ce pays dont nous avons reçu tant de biens de toute espèce, ne doivent-elles pas être bonnes ?

(1) Voyez la liste des Stations de la Société, page 30.

et les lois anglaises ne punissent-elles pas de mort le meurtrier ? Eh bien ! la pensée qui m'agite est celle-ci : ce que fait l'Angleterre, nous ferions bien de le faire. Voilà ma pensée ! »

« Il y eut un profond silence, et il est à remarquer que, pendant les huit jours que dura la session de ce parlement, il n'y eut jamais deux orateurs debout en même temps ; qu'il n'y eut pas de paroles vives échangées entre eux, et que personne ne pensa à faire valoir ses connaissances aux dépens des autres. Dans le fait, personne ne contredît, ne commenta l'opinion d'un des orateurs qui l'avaient précédé, sans relever avec respect ce qu'elle avait de louable, en même temps que, par des raisons qu'il exposait, avec autant de modestie que de fermeté, il pensait qu'un autre avis devait l'emporter. »

« Après avoir jeté les yeux tout autour de lui pour voir si personne autre s'était levé, Outami se leva : « Le chef de Papiti a bien dit, dit-il ; nous avons reçu beaucoup de bonnes choses du bon peuple chrétien de *Beretani* (la Grande-Bretagne). N'est-ce pas elle qui nous a envoyé *l'Arca* (l'Évangile) ? Mais le discours du chef ne va-t-il pas trop loin ? Les lois de l'Angleterre ne punissent-elles pas aussi de mort les voleurs qui forcent une maison, ceux qui signent un faux nom, ceux qui dérobent un mouton ? Et y a-t-il personne à Tahiti qui prétende que ces crimes doivent être punis de mort ? Non, non, c'est aller trop loin. Je crois que la loi, telle qu'elle est proposée, est bonne ; je puis avoir tort, mais c'est là ma pensée. »

« Il y eut un moment de silence, et le chef Oupouparou, à l'air noble et intelligent, se leva : « Mon frère Hitioti, dit-il, qui a proposé de punir de mort le meurtrier, parce que l'Angleterre le fait, s'est trompé ; en effet, ce ne sont pas les lois de l'Angleterre qui doivent nous guider, quoiqu'elles soient bonnes. La Bible est notre seul guide. Or, le missionnaire Crook nous a parlé un jour sur ce passage : « Celui qui a répandu le sang de l'homme, son sang sera répandu par l'homme. » Et il nous a dit que c'était là le motif de la loi anglaise. Ma pensée est donc d'accord avec Hitioti et contre l'avis d'Outami, non pas cependant à cause de la loi anglaise, mais parce que la Bible l'ordonne. » Les assistants paraissaient tous avoir été frappés des sentiments exprimés par l'orateur sur l'autorité des Saintes-Écritures.

« Un autre chef se leva ; il semblait une des colonnes de l'état : « Les chefs qui ont parlé avant moi ont bien parlé. La Bible,

dit Oupouparou, est un guide parfait : d'accord ; mais que signifie cette parole : « Celui qui aura répandu le sang de l'homme, etc. » Ce précepte ne va-t-il pas tellement loin, que nous ne pouvons pas plus le suivre jusqu'au bout, que nous ne pouvons observer en entier les lois de l'Angleterre ? Je suis juge ; un homme est amené devant moi ; il a répandu le sang, j'ordonne qu'il soit mis à mort. Je répands son sang, qui donc répandra le mien ? Ici, ne pouvant pas aller aussi loin, je m'arrête. Tel ne peut pas être le sens de ces paroles ; mais, peut-être, puisque plusieurs des lois de l'Ancien Testament ont été abolies par notre Seigneur Jésus-Christ, et que quelques-unes subsistent seulement, peut-être, dis-je, cette loi est-elle une de celles qui ont été abolies. Cependant, je suis ignorant. Quelqu'un pourra-t-il me montrer que, dans le Nouveau Testament, notre Sauveur ou ses apôtres ont dit la même chose que ce que nous lisons dans l'Ancien Testament ? Qu'on me montre un tel précepte dans le Nouveau Testament, et alors il nous servira de guide. » Une franche approbation se manifesta.

« Ensuite se leva Pati, chef d'Eiméo, autrefois grand prêtre d'Oro, et le premier qui, au péril de sa vie, avait abjuré l'idolâtrie.

« Mon cœur, s'écria-t-il, est rempli de pensées ; je suis plein de surprise et de joie, quand je regarde cette maison de Dieu où nous sommes assemblés. Quand je considère qui nous sommes, nous qui tenons si doucement conseil ensemble, c'est pour nous un sujet d'admiration, une chose qui remplit mon cœur de joie. N'est-ce pas l'Évangile qui est notre guide ? Je connais beaucoup de passages qui défendent de tuer ; mais je n'en connais pas un qui commande de le faire. Mais, dites-moi, pourquoi les chrétiens punissent-ils ? Est-ce par amour de la vengeance, comme nous faisons quand nous étions païens ? Rien de cela : les chrétiens n'aiment point à se venger ; ils ne doivent point être en colère, ils ne sauraient trouver de plaisir à faire du mal. Les châtimens auxquels le criminel est condamné n'ont-ils pas pour but de l'empêcher de recommencer, en même temps qu'ils doivent effrayer les autres hommes ? Eh bien ! le banni envoyé dans une île déserte pourrait-il encore se rendre coupable de meurtre ? Une pareille condamnation n'effrayera-t-elle pas plus que si nous ôtions la vie au criminel ? Ma pensée est donc qu'il vaut mieux laisser la loi telle qu'elle est proposé. »

«Un des *taatarii* (petits hommes), représentant d'un district, vint à son tour, et fut écouté avec la même attention que les puissants personnages qui avaient parlé; il dit : «Peut-être les chefs ont-ils déjà dit tout ce qui est bon et nécessaire. Néanmoins, comme nous ne sommes pas ici pour adopter telle loi ou telle autre, parce qu'elle est appuyée par tel ou tel homme puissant, et que nous devons, aussi bien que les chefs, jeter ensemble nos pensées; voici ma pensée : Tout ce qu'a dit Pati est bon; mais il a oublié de dire qu'un des motifs pour punir (comme l'a dit un missionnaire), est de corriger le criminel et de le rendre bon, s'il est possible. Or, si nous tuons le meurtrier, comment le rendrons-nous meilleur? Si nous l'envoyons dans une île déserte, où il sera livré à lui-même et contraint à réfléchir, Dieu peut juger à propos de faire mourir les mauvaises choses qui sont dans son cœur, et d'y faire naître de bonnes choses; mais si nous le faisons mourir, où ira son âme?»

«D'autres parlèrent dans le même sens, et le résultat de la délibération fut la résolution prise à l'unanimité, que la peine du meurtre serait la bannissement et non la mort,

«Ainsi, dit M. Rienzi, l'assemblée nationale d'un petit pays relégué à l'extrémité de l'Océanie, d'un pays qui est dans l'enfance de la civilisation, a surpassé l'humanité, la sagesse, le bon sens même des assemblées législatives de notre vieille Europe. Et nous Français, qui avons si souvent donné l'impulsion des mouvements les plus généreux en faveur de l'humanité, jusques à quand le nom et la loi de Dieu seront-ils bannis de nos codes et de nos lois criminelles, encore empreintes de barbarie? Resterons-nous en arrière des sauvages de la Polynésie?»

7. CONTRASTATION ET JUGEMENT A TAHITI.

(Extrait de *L'Océanie*, par M. de Rienzi.)

«Pendant mon séjour à Tahiti, dit M. Laplace, il y avait dans la baie deux balciniers, l'un de Nantucket, et l'autre de Londres. Un des matelots anglais fut tué de deux coups de couteau par un de ceux du navire américain. Le criminel était né près d'Amsterdam; il fut arrêté, lié par des naturels, qui remirent à lui faire son procès à trois jours de là. Ce jour arrivé, les juges, les chefs, et un grand concours de peuple se

réunirent dans le temple bâti par les soins des missionnaires anglais. Le tribunal était un peu en avant de la chaire, le grand juge et les chefs étaient assis sur des bancs de deux côtés; l'un des missionnaires devait faire l'office d'interprète. Le coupable se trouvait entre deux naturels, qui le gardaient. Une table se trouvait au milieu, sur laquelle étaient placés une Bible et le Livre de la loi.....

« Pendant mon absence, on avait terminé l'audition des témoins, et nommé un jury composé de six blancs et de six naturels; ils se retirèrent dans un appartement séparé : ils ne tardèrent pas à rentrer, et prononcèrent le mot *coupable*. Le grand juge se leva aussitôt, ouvrit le Livre de la loi et lut l'article concernant le meurtre, qui condamnait le criminel.

« Pendant toute cette cérémonie le juge se comporta de la manière la plus décente, la plus grave et la plus respectable, et tout aussi bien qu'aucun président d'un tribunal d'Europe.»

B. UN SERVICE DIVIN A TAHITI.

(Extrait de *L'Océanie*, par M. de Rienzi.)

Le témoignage de M. d'Urville ne peut être suspect. Sa constante inimitié envers les missions protestantes et sa conduite à Tahiti en 1838, lorsque, commandant l'*Astrolabe*, il s'y rencontra avec M. du Petit-Thouars, capitaine de la *Vénus*, ne permettent pas de croire qu'il aurait rendu un compte trop favorable d'une cérémonie religieuse tahitienne et protestante. Voici cependant, d'après M. de Rienzi, comment M. Dumont d'Urville, commandant en second la *Coquille*, parle d'un service divin auquel il assista à Tahiti :

« Au moment de notre arrivée, l'Assemblée générale des Tahitiens allait ouvrir ses séances, et le 13 mai on célébra un service divin en guise de prélude. Curieux de ce spectacle, je m'embarquai avec MM. Bennett et Wilson, les missionnaires, et plusieurs officiers du bord. Arrivés à Papaooa, je vis les habitants, hommes et femmes, marchant en bon ordre et dans un profond silence, dans la direction de l'église. On eut dit une ligne de dévots pèlerins. Dans le temple chacun prenait place suivant son district et son canton. Bientôt cet immense

hangar, long de 700 pieds, fut en grande partie rempli; et pourtant, malgré l'affluence, un tel silence régnait, que la voix du missionnaire se faisait entendre dans toutes les parties de la salle. Le service commença par une hymne, que les assistants chantaient en chœur. Ensuite vint une lecture de quelques pages des Actes des Apôtres; puis M. Barff fit un long discours sur un passage des prophéties d'Isaïe. Son débit expressif et fortement accentué semblait produire la plus grande impression sur cet auditoire. Quelques fidèles cherchaient à tracer à la hâte sur un papier des passages du sermon; les autres écoutaient le prêtre dans l'attitude la plus servente et la plus respectueuse.»

9. BATAILLE MÉMORABLE A TAHITI.

(Extrait de *L'Océanie*, par M. de Rénzi.)

« Les païens jetant leurs armes et ne songant qu'à fuir, les uns se mirent à grimper sur les arbres et les autres à fuir dans les montagnes, s'attendant à ce que les chrétiens les massacraient, comme ils avaient eu eux-mêmes l'intention de le faire à leur égard; mais quand du fond des cachettes où ils s'étaient retirés, ils virent que les chrétiens ne faisaient aucun mal aux prisonniers qui étaient tombés entre leurs mains, ils s'écrièrent du milieu des buissons et du sommet des arbres: « Nous sommes ici, épargnez notre vie pour l'amour de Jésus, votre nouveau Dieu! » Et toute la journée fut employée à aller à la recherche des prisonniers et à les amener au chef, placé sur l'éminence où quelques heures auparavant il avait recommandé sa petite troupe à la garde et à la protection de Jehova. Un héraut se tenait à ses côtés, et à mesure qu'un ou plusieurs fugitifs étaient présentés au roi, il criait à haute voix: « Soyez les bien-venus! vous êtes sauvés par Jésus et par l'influence de la religion d'amour que nous avons embrassée. »

« On prépara une fête aux vaincus: on les fit asseoir à table, on leur servit à manger; mais ils pouvaient à peine manger, tant ils étaient confondus et absorbés par les événements de la journée. Le lendemain, aussitôt après la prière du matin, païens et chrétiens, mêlés et confondus ensemble, partirent dans différentes directions, et s'en allèrent effacer, jusqu'aux derniè-

res traces, tout vestige du culte des idoles dans Tahaa et Raia-tea. Trois jours après cette mémorable bataille, il ne restait plus un seul idolâtre dans toute l'étendue de ces deux îles, et les deux chefs avaient formé entre eux une alliance ayant pour but d'user de toute leur influence pour étendre l'empire de la religion chrétienne (1).»

II. DÉTAILS SUR LE SÉJOUR DE L'ARTÉMISE A TAHITI EN 1839, ET SUR LES PROCÈDÉS DU CAPITAINE LAPLACE (2).

(Extrait de *La Polynésie, etc.*, par M. Louis Reybaud.)

La reproduction de ces scandaleux détails, quoique fort pénible, est devenue cependant nécessaire. La lettre écrite par une personne à bord de *la Reine Blanche* et insérée dans le *Journal des Débats*, le 27 mars 1843, est surchargée de révélations semblables. L'authenticité de cette lettre a été mise en doute par d'autres journaux ministériels ; mais indépendamment de toutes preuves intrinsèques, la conduite de l'équipage de *l'Artémise*, rapportée sans un seul mot de blâme par M. Reybaud, démontre jusqu'à l'évidence que c'est l'immoralité la plus dégoûtante et la violence la plus brutale, qui, à Tahiti, se sont chargées de la mission de protéger, de propager et de venger la religion catholique romaine !

« Des les premiers jours, dit M. Reybaud, la plus parfaite harmonie s'était établie entre l'équipage et les naturels. Chacun de ces derniers avait choisi un *tayo*, c'est un autre lui-même, parmi les matelots. Entre les *tayos* tout est commun ;

(1) M. de Rienzi ajoute à ce récit les paroles suivantes de M. Williams :

« On nous a reproché d'avoir eu recours au pouvoir civil pour établir et soutenir le christianisme. Je nie le fait ! Jamais nous n'avons profité d'autre chose dans ce but que de l'influence et de l'exemple des chefs. On ne saurait trouver dans le code des lois des naturels un seul article qui déclare que la religion chrétienne est la religion de l'île ; la seule chose que nous avons cru recommander par des lois est la cessation de tout travail le jour du repos. Mais ce que nous n'avons pas voulu faire, nous, les chefs l'ont eux-mêmes fait : l'un d'eux est mort en recommandant la religion chrétienne et en s'écriant : « Qui nous séparera de l'amour du Christ. »

(2) Voyez page 9.

(Trad.)

quand le soir était venu, les *tayos* s'en allaient, Français et Tahitiens, dans la case commune.

« Tous les matelots avaient ainsi à terre maison et femme, un ménage complet. La jalousie étant une passion inconnue à ces naturels, on devine ce qu'un pareil arrangement offrait de ressources et de plaisirs à nos marins. Ils étaient logés, nourris, blanchis à *peu près pour rien*. Leur caractère avait plu tout d'abord à ces bons insulaires, qui jamais n'avaient trouvé chez les autres peuples ni tant de gaiété, ni tant d'expansion, ni tant de bienveillance. La plage était continuellement en fête, au grand scandale des missionnaires.

« Après l'abattage de la frégate, l'équipage entier, officiers et matelots, s'installa de son mieux à terre, soit dans les cases des naturels, soit dans un campement improvisé. L'initiation de cette colonie française à la vie tahitienne fut des plus faciles et des plus douces. On a vu comment les matelots s'y étaient pris, et quels amis ils avaient trouvés. Les officiers n'eurent pas des rencontres moins heureuses : l'île que Bougainville avait appelée *la nouvelle Cythère* ne donna pas de démenti à son nom. Le séjour de Tahiti fut une longue suite d'amours volages et sensuels. Papeete ne formait plus qu'un serail, moins la contrainte. Le soir venu, chaque arbre du rivage abritait un couple passionné, et les eaux de la rivière donnaient asile à un essaim de naïades cuivrées qui venaient s'y jouer avec les élèves de la frégate. Que de liens aussi promptement formés que brusquement rompus ! Que de marchés étranges, dans lesquels intervenaient les pères, les frères, les maris, et sur lesquels les missionnaires eux-mêmes prélevaient, sous forme de pénalité, une espèce de dîme ! La réserve et la pudeur sont des vertus très peu comprises à Tahiti, et il n'est pas un naturel, homme ou femme, dans lequel on ne puisse trouver ou un Proxénète ou une Messaline.

« Identifiés à ce point avec la vie locale, on comprend que nos voyageurs purent la saisir sur le fait, et en observer les moindres nuances. Aucune des qualités de cet excellent peuple ne leur échappa, et ils s'assurèrent que leurs vices n'étaient ni bien dangereux, ni bien enracinés. Ces femmes, si légères en apparence, se montraient susceptibles de sentiments profonds ; ces hommes, qui se résignaient à de singuliers rôles, révélèrent, dans plusieurs cas, un cœur noblement placé. Les missionnaires auraient pu beaucoup sur de pareilles natures, s'ils

les avaient comprises. Ils manquèrent le but pour avoir voulu le dépasser, et se virent bientôt contraints de tarifer le vice, faute de pouvoir l'éteindre. L'hypocrisie pèse à ce joyeux peuple; il ne peut vivre dans cette atmosphère de compression qu'on lui a créée; il y étouffe, il en meurt. Tout était en harmonie avec son organisation; tout, sa nudité, son laisser-aller, sa licence peut-être, et on lui a tout enlevé en un jour. La propagande, qui voulait sauver l'âme, a tué le corps. Les matelots et les officiers de la frégate menaient à terre l'existence la plus heureuse. Par une sorte d'instinct, les naturels semblaient chercher auprès d'eux un appui contre l'oppression de leurs sombres missionnaires. L'abandon des anciennes mœurs avait reparu. Les jeunes filles de Tahiti arrivaient par essaims dans les cases où s'étaient installés les Français. De quelque côté qu'on se promenât, on entendait crier: Oui! Oui! Oui! seul mot que les Tahitiennes aient toutes retenu avec une facilité merveilleuse. Il eût été beaucoup plus malaisé de leur apprendre à dire: Non.

« Au milieu de cette vie doucement occupée, les officiers de l'*Artémise* ne perdaient pas de vue l'objet essentiel de leur mission. Il s'agissait d'une réparation à obtenir des évangélistes luthériens qui s'étaient imposés à ces populations naïves et dociles. Les avaries de la frégate ne permettaient pas de parler haut tout de suite; on attendait que les réparations fussent achevées. Alors, le commandant Laplace fit inviter la reine et les principaux chefs à se réunir en conseil. A cette ouverture, une terreur générale se répandit dans l'île; on crut d'abord que la reine résisterait, qu'elle n'obéirait pas. Mais, le 15 juin, Pomaré parut au grand conseil qui se tint dans le temple protestant. Le commandant français s'avança, accompagné du consul, M. Moërenhout, et du capitaine Henri qui lui servait d'interprète. Il demanda: 1° Que les Français fussent traités à l'égal de la nation la plus favorisée; 2° Qu'un emplacement fût désigné pour la construction d'une église catholique, avec toute liberté aux prêtres français d'y exercer leur ministère.

« Malgré les intrigues des missionnaires, les chefs déclarèrent le lendemain, à l'unanimité, qu'ils acceptaient les conditions. Seulement ils demandaient qu'on assignât une résidence au clergé catholique. M. Moërenhout s'y refusa, ainsi que M. Laplace. Ainsi se termina cette affaire, dont l'*Artémise* eut tous les honneurs. Désormais nos missionnaires seront respectés sur ces plages. »

III. TENTATIVE FAITE PAR LE CONSUL FRANCAIS, M. MOERENHOUT, EN 1841, POUR FAIRE RECONNAITRE LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE A TAHITI.

A. RÉCIT AUTHENTIQUE DE LA CONDUITE TENUE PAR M. MOERENHOUT.

Ce récit de la tentative honteuse de M. Moërenhout, consul français, pour engager les chefs de Tahiti à trahir leur souveraine, et à céder l'île au gouvernement français, prouvera avec quelle persévérance ce but a toujours été poursuivi, et cela, par la violence et par la ruse.

« En juillet 1841, un brig américain arriva à Tahiti, ayant à son bord des personnes atteintes de la petite vérole. Cette maladie ne tarda pas à se communiquer aux indigènes de la côte : ceux-ci qui n'avaient jamais vu rien de semblable, furent extrêmement alarmés, et blâmèrent le consul américain de ce qu'il avait permis à ce bâtiment d'arriver au mouillage, bien qu'il sût qu'il apportait une maladie dangereuse. Vers le même temps, il survint des différends entre les Insulaires et ce même consul, au sujet de deux de ses nationaux, qui, après avoir enfreint les lois du pays, se placèrent sous sa protection et échappèrent au châtement.

« M. Moërenhout, ancien consul américain, et en ce moment consul français, fit cause commune avec les indigènes contre le consul des États-Unis, et donna lieu à de violents débats. M. Moërenhout s'apercevant que les Insulaires étaient enchantés de lui, parce qu'il avait pris leur parti, en profita pour persuader à trois ou quatre chefs que, s'ils réclamaient l'intervention du gouvernement français, ils s'assureraient ainsi l'aide dont ils avaient besoin. Les chefs, ignorant le véritable but de sa proposition, dirent : « Cela est très-bon. » Ayant persuadé aux chefs qu'il leur rendait un excellent office, il rédigea une lettre et les engagea à la signer. Il s'adressa aussi au chef le plus influent de l'île pour obtenir sa signature ; mais celui-ci connaissait trop bien le caractère de M. Moërenhout pour consentir à signer un document adressé par lui au gouvernement français. Aussitôt que les autres chefs eurent connu la nature de la pièce qu'ils avaient signée, ils furent vivement alarmés. Un

d'eux, nommé Paraita, écrivit au Consul britannique la lettre suivante :

Tahiti, 21 août 1841.

« Cher ami Cunningham !

« Voici ce que nous avons à vous dire, touchant la lettre que
« M. Moërenhout, consul français, nous a fait signer. Nous
« vous déclarons, que nous ne savions pas ce qu'il avait écrit ;
« nous ne connaissons pas bien la nature du contenu de cette
« lettre : c'est par ignorance que nous l'avons signée. Que cette
« pièce soit entièrement détruite : que l'on ne fasse aucun usage
« de la lettre écrite par M. Moërenhout.

« Voilà tout ce que nous avons à dire.

« *PARAITA, gouverneur de Tahiti.*

« *A. M. Cunningham, consul britannique.* »

« Telle est la traduction exacte de la lettre de Paraita à M. Cunningham.

« La reine Pomaré était absente depuis quelques mois, et M. Moërenhout profita de la circonstance pour obtenir la signature de quelques chefs, afin d'accomplir ses coupables desseins. Aussitôt que la reine fut de retour à Eimeo (île voisine de Tahiti) et qu'elle apprit ce qui s'était passé, elle écrivit au gouvernement anglais et au gouvernement américain, alliés de celui de Tahiti, déclarant que les chefs avaient été trompés par le consul français, et qu'elle n'avait pris aucune part à cette transaction. Non seulement elle la considérait comme illégale, mais elle insista pour que les signataires de la lettre fussent jugés comme coupables de haute trahison.

« M. Moërenhout n'ignore pas que la reine Pomaré et ses sujets ont fréquemment rendu d'importants services à des citoyens français en détresse dans ses états, malgré les injustes et cruels traitements que des frégates françaises ont fait subir aux Tahitiens, à l'instigation d'un consul imposé à ce gouvernement, malgré sa volonté. Les Tahitiens ne s'opposent pas à ce que la France ait un consul dans leur île ; ils consentent encore à ce que les citoyens français jouissent des mêmes privilèges que ceux des autres nations ; mais rien n'est plus éloigné de leurs intentions que de vouloir céder aux Français Tahiti, ou toute autre de leur îles.

« La preuve en est que la reine Pomaré et les principaux

chefs ont écrit dans les termes les plus énergiques au président des États-Unis et à la reine Victoria, sollicitant ces deux gouvernements de protéger l'indépendance de Tahiti contre toute puissance étrangère qui voudrait y porter atteinte.

« Les négociants français, et d'autres étrangers respectables résidant à Tahiti, sont indignés de la conduite de M. Moërenhout. »

Le consul français M. Moërenhout, belge, est aujourd'hui commissaire royal. Son élévation à cette dignité est due à M. l'Amiral du Petit-Thouars, qui l'a nommé consul en 1838.

Cette première nomination, qui éprouva de la part de la reine une forte opposition, a inspiré au *Semeur* du 30 mars 1842, les observations suivantes :

« Avant sa nomination, il avait publié à Paris, en 1835, un ouvrage qui renfermait les plus odieuses attaques contre les habitants de Tahiti, et contre les hommes pieux auxquels ils doivent leur conversion au christianisme et leur civilisation; comment est-il arrivé qu'on ait appelé à de telles fonctions un homme qui a froissé ainsi les plus justes susceptibilités, qui se présentait au peuple auprès duquel il était envoyé, non comme ami, mais comme détracteur, et qui, à tous égards, ne pouvait que nuire aux intérêts dont il devait, en qualité de consul, hâter le développement, et assurer la prospérité. Nous ne comprendrions une telle nomination que si elle faisait elle-même partie d'un plan arrêté d'avance, et de l'exécution duquel M. Moërenhout devait être un des instruments. Si l'on a résolu depuis longtemps de supplanter les missionnaires protestants par des missionnaires catholiques, pour affermir par leur moyen l'autorité française à Tahiti, au lieu de celle de la reine, alors ce choix est le meilleur qu'on ait pu faire. »

2. EXTRAITS DE L'OUVRAGE DE M. MOERENHOUT.

Quelques extraits de l'ouvrage de M. Moërenhout permettront de juger de l'opportunité de sa nomination aux fonctions de consul et de commissaire; il y a plus d'une page dont l'indécence interdit toute citation.

« Quelque temps après le souper, une lumière fut placée au milieu de la maison, et le vieillard commença la prière du soir. Conformément à l'usage de la secte des méthodistes, à laquelle

appartiennent tous les missionnaires anglais, les prières ne sont pas uniformes, mais se disent par inspiration et d'après les circonstances.

« J'ai déjà fait remarquer, en parlant de l'Assemblée générale, l'aisance avec laquelle parle ce peuple. J'eus encore ici l'occasion de le reconnaître par la prière que fit le vieillard. Qu'on se figure un homme de la dernière classe du peuple, improvisant une longue et belle prière, où les étrangers qui s'exposent dans de longs voyages sur mer n'étaient pas oubliés, et où il demandait avec âme, à Celui qui tient notre sort entre ses mains, sa protection pour moi dans la course que j'allais entreprendre. Singulier ordre de choses où l'on voit tous les vices s'allier avec l'apparence de la véritable dévotion, et où il faut, de nécessité, qu'ils croient innocents les désordres de leurs mœurs, ou qu'ils soient d'indignes hypocrites (1) ! »

M. Moërenhout présente ensuite sur les indécences et les obscénités qui suivaient la prière du soir, un tableau que nous n'osons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Voilà, pour ce qui concerne le culte domestique, et la vie de famille des pauvres naturels dont l'auteur venait d'éprouver l'hospitalité.

Ses descriptions du culte public des Tahitiens sont empreintes de la même licence.

« Le service commença par le chant d'un hymne. Ils chantaient bien, et très bien même. Je remarquais plusieurs femmes qui avaient une voix douce et agréable. Après l'hymne vinrent des prières, un sermon, etc. ; mais ce qu'il n'y avait pas, c'était la direction de l'attention, du silence, de la modestie. Les femmes causaient et lorgnaient, ou riaient avec les étrangers. Les enfants et les jeunes gens couraient et étaient continuellement en mouvement d'un côté à l'autre de l'église. Les seuls membres de toute l'assemblée qui se tinssent tranquilles étaient les dormeurs ; et ces derniers n'étaient pas en petit nombre. Peu de moments me suffirent pour me mettre au fait de l'état de la religion dans ces îles (2). »

Voici un autre morceau sur une Assemblée publique :

« La reine arriva le 15, en même temps que la plupart des chefs.

(1) Voyez, sur les prières du matin et du soir des naturels, le discours du capitaine Fitzroy, à la page 36. (Trad.)

(2) On peut comparer ce récit avec les témoignages de l'honorable M. Waldegrave et des lieutenants Duperrey et Dumont d'Urville. (Trad.)

Il y eut ce jour-là un festin considérable; car, depuis que les danses ont été interdites, l'on ne songe plus qu'à manger. Mais quelle différence d'avec l'ancien usage! Plus de cérémonies, plus de pompe. Tout est triste et monotone. On n'a même plus l'ancienne gaité. La plupart des convives mangeaient comme des loups. Il me fallut bien aussi fournir mon contingent. Le soir on vint me demander du rhum, tantôt de la part de la reine, tantôt de la part de Tati; et après en avoir donné au moins trois galons, je ne parvins à me délivrer des importuns, qu'en refusant opiniâtement d'ouvrir ma porte.... L'Assemblée a commencé. La première question fut relativement au rhum. Il ne s'agissait pas d'en abolir l'usage, mais d'en faire un monopole en faveur de la reine, qui seule pourrait en vendre. Les missionnaires même ne devaient prendre que chez elle les esprits dont ils pourraient avoir besoin, et tout le monde, capitaines, matelots et autres, ne devaient en boire que vendus par elle. Cette mesure a son origine dans la jalousie qu'ont inspirée aux Indiens quelques Anglais, qui ont, par ce moyen, réalisé d'assez fortes sommes.

« Dans le cours de la solennité, Sa Majesté avait pourtant eu pour moi des attentions dont j'étais plus satisfait que les missionnaires; car ils n'aiment pas qu'elle sorte de ce décorum froid et fatigant de nos assemblées d'Europe. Peu de temps après notre arrivée au lieu de la réunion, elle m'avait appelé d'après des missionnaires, où je m'étais mis, pour me faire asseoir à ses côtés. J'y restai pendant toute la séance, et elle parut se plaire à mettre un peu ma galanterie à l'épreuve. Elle avait pour éventail une large feuille de fruit à pain, non par défaut d'un autre, mais parce que celui-ci remplit mieux ses vues. Elle le laissait tomber à chaque instant, sans jamais faire le moindre geste qui annonçât l'intention de le ramasser elle-même, comptant apparemment, pour cela, tout-à-fait sur moi. Elle le recevait même le plus souvent en véritable souveraine, mais quelquefois pourtant elle me récompensait par un sourire. En tout, cette femme est douce et bonne; à cette époque elle était jolte. Je n'avais point à me plaindre de ma situation, et je n'avais pas même trouvé la séance longue. »

« Depuis plusieurs jours l'Assemblée est finie. Tous les chefs sont partis; mais la reine et son monde sont encore ici. En passant aujourd'hui du côté de la maison qu'elle occupe avec ses femmes et ses domestiques, j'ai vu plusieurs gros morceaux de

bois élevés, auxquels on suspendait de toutes parts des bananes sauvages. J'en ai demandé l'usage. On m'a dit qu'ils étaient destinés à donner de l'embonpoint à la reine et à ses suivantes.

« D'après un ancien préjugé, une des grandes beautés dans ces fles était, pour les femmes, d'être potelées. Pour les rendre telles, on les nourrissait de bananes, de fruits de pain écrasés, mêlés dans de l'eau, et pris dans un état presque liquide. Dans l'intervalle, elles ne pouvaient marcher que pour aller se laver à la rivière; et, avant de paraître en public, elles devaient être inspectées par des hommes dans un état de nudité complet; mais alors elles devenaient l'objet de l'admiration des jeunes gens, et en étaient d'autant plus recherchées. Je ne dis pas qu'aujourd'hui elles seront examinées avec la même rigueur qu'autrefois, ou qu'il faudra quelque autre autorité que leur volonté pour lever la consigne; mais, dans tout le reste, je crois que les choses se passeront à peu près comme jadis.

« La reine venait souvent me voir; mais, quoique Sa Majesté se montrât toujours personnellement aimable et bonne, sa visite ne m'était pas toujours des plus agréables, à cause du grand nombre de misérables des deux sexes qui l'entouraient sans cesse, et pour lesquels elle ne cessait de demander différentes choses, mais surtout de l'eau-de-vie. Il n'y avait pourtant que les dames pour accompagner, ou les femmes chargées de la distraire et de l'amuser, qui entrassent avec elle. Il arrivait souvent qu'elle les faisait chanter et même danser en ma présence. Ce n'étaient pas là les fêtes brillantes des temps d'Obéria, ni les danses gracieuses des bayadères de cette époque de gloire. Les instruments étaient tout bonnement des *jews'-harps*, au son desquelles elles exécutaient des danses plus lascives qu'aimables, et il n'y avait d'intéressant que leur chant.

« Toutes les fois qu'il s'agit de leur intérêt, ils sont positivement de mauvaise foi, et les juges et les chefs sont rarement favorables aux Européens. Ils s'étaient engagés à couper toute la canne à sucre de ma plantation; mais ils n'ont pas une seule fois rempli intégralement leurs engagements. J'avais eu le tort d'intéresser le chef à l'affaire: brave homme, et disposé à me rendre service, il se trouva néanmoins, comme tous les autres chefs, dans une position telle, qu'il doit toujours et en toutes circonstances s'y ménager des amis; ce qu'il fit souvent sans scrupule à mes dépens, usant libéralement de mes marchan-

dises, régaland tous ceux qui le visitaient, et s'énivrant plus d'une fois, noblement, avec mon rhum, mon genièvre, ou mon eau-de-vie; si bien, qu'après trois années j'ai dû abandonner l'établissement avec perte de huit à dix mille francs.

« Une longue résidence dans cette partie de l'île m'a mis à portée de reconnaître, malgré tout ce que les missionnaires m'avaient toujours dit, que les mœurs n'y étaient nullement meilleures qu'à Papaiti ou autres endroits que fréquentent les navires. Un petit nombre des maisons seulement s'abstint d'avoir recours à la prostitution pour se procurer de l'argent, des étoffes, ou les autres valeurs des étrangers; je sais, d'ailleurs, qu'à son insçu la demeure même du chef fut profanée. Qu'y faire? ce furent les mœurs de tout temps dans ces îles; on n'y remédiera jamais, et l'on a eu très-grand tort de faire des lois pour les empêcher. Qu'en est-il résulté? En mettant à découvert des crimes qui n'en sont pas à leurs yeux, en flétrissant les coupables par des châtimens qu'ils ne croient pas mériter, on les a éloignés des missionnaires, et rendus à jamais leurs ennemis. »

« Ces jours-ci, j'ai reçu la visite des missionnaires de Sandwich, qui sont venus voir M. Davies. J'ignore dans quel état se trouvent les mœurs et la religion aux Sandwich, tout en pensant qu'elles ne sont guère mieux qu'ici; mais ces messieurs doivent avoir trouvé assez singulier que la souveraine de Tahiti loge pêle-mêle avec nombre d'hommes et de femmes dans la même maison. Cela doit avoir contrasté pour eux, d'une manière assez bizarre, avec le tableau qu'a tracé M. Stewart, leur confrère, il n'y a pas très-longtemps (1). Quel aveuglement! Quoi! lorsque quelques heures de visite à terre, lorsque la tournée d'une seule journée, dans un seul district, ont si évidemment montré que la moralité de ce peuple n'a changé en rien; quand on le voit, malgré les chapeaux des femmes, malgré les chemises que portent quelques hommes, moins propre, moins élégant, moins décent qu'il n'était autrefois; quand on trouve, de prime-abord, ses demeures moins gracieuses, moins ornées, moins soignées en tout que jadis; quand les individus moins beaux, les infirmités plus nombreuses frappent partout la vue; quand enfin, on reconnaît à chaque pas les signes trop certains d'un état de décadence et d'avilissement, peut-on s'éga-

(1) M. Moërenhout fait allusion, sans doute, à l'ouvrage de M. C. S. Stewart, *Journal d'un Voyage dans l'Océan Pacifique, et d'une Résidence aux îles Sandwich.* (Trad.)

rer au point de tracer de rians tableaux, non du pays, toujours beau, toujours céleste, mais du peuple qui souffre et végète, en proie aux vices, à tous les désordres des mœurs, à l'anarchie; du peuple accablé de maladies, qui, répandues dans chaque famille, le menacent, sinon d'une ruine totale, au moins d'une dégradation, au milieu de laquelle la peinture si flatteuse de mœurs et d'un bonheur imaginaires, dont il n'y a pas d'indices, et qui, je crois, n'existera jamais, est presque un outrage à l'humanité.»

Après la lecture de ces extraits, croira-t-on possible que ce soit précisément celui qui les a écrits et publiés, que le gouvernement français a choisi pour être son représentant auprès de la reine, du gouvernement et du peuple de Tahiti? Le gouvernement de S. M. Louis-Philippe aurait-il voulu agréer de son côté, pour remplir l'office consulaire, un homme qui aurait publié sur le compte du roi et de la nation d'aussi tristes infamies?

5. CALOMNIES REPANDUES CONTRE LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS A L'OCCASION DE L'ASSASSINAT DE M. MOËRENHOUT.

Un des motifs que l'on donne cependant pour la nomination de M. Moërenhout, mérite bien que l'on en prenne note. M. Reybaud, qui a pris à tâche de justifier cette nomination, en parle de la manière suivante :

« Vainement M. Moërenhout essaya-t-il de défendre ces « malheureux (les prêtres catholiques), il ne réussit qu'à se « faire destituer par le gouvernement des États-Unis, qui lui « reproche d'avoir agi contre les intérêts de la foi luthérienne. « Une autre vengeance plus mystérieuse et plus cruelle attendait, à quelque temps de là, ce digne négociant : assailli nuitamment dans sa demeure, et réveillé en sursaut, il se trouva « face à face avec un homme qui le renversa d'un coup de hache « et tua sa femme d'un second coup. Cet assassin était un sujet anglais, qui échappa à la justice locale, et qui, en assassinant M. Moërenhout, croyait sans doute servir les haines de « ses co-religionnaires. Tant de services rendus aux sujets « français et si cruellement expiés, méritaient quelque retour « de la part de notre gouvernement : M. Moërenhout fut ac- « crédité par la France auprès des autorités de Tahiti. »

Dans la lettre écrite à bord de *la Reine Blanche*, et insérée dans le *Journal des Débats* du 27 mars 1843, on met aussi en avant le même fait, et on semble indiquer comme titre pour la nomination de M. Moërenhout à l'office de commissaire royal, qu'il avait failli être assassiné par des missionnaires protestants. « Mr. Moërenhout, y est-il dit, avait failli lui-même « être assassiné ; à l'instigation de qui ?—je n'ose pas vous dire « qui l'on soupçonne ici. »

Pour répondre à ces lâches accusations, il suffira de citer des extraits de deux lettres de Tahiti, écrites par des personnes respectables, et, à tous égards, dignes de foi :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DATÉE DE TAHITI, 9 JUIN 1838.

« La demeure de M. Moërenhout, consul américain, fut envahie par un ou deux scélérats qui venaient pour voler. Alarmé par le bruit, M. Moërenhout sauta à bas du lit, et s'étant muni d'une lumière, il sortit de sa chambre à coucher. Un homme aussitôt éteignit sa lumière, et lui asséna des coups de hache sur la tête et sur quelques autres parties du corps. Madame Moërenhout vint au secours de son mari, et en cherchant à le défendre, elle reçut sur la tête quelques coups violemment assénés qui lui fracturèrent le crâne. Après avoir languie pendant cinq ou six mois, elle succomba à ses blessures. Deux personnes furent accusées de ce meurtre, un nègre né dans l'Amérique Méridionale, et un Anglais. Le nègre fut jugé et condamné en janvier dernier : l'Anglais fut acquitté, faute de preuves suffisantes. On dit que le nègre avait déjà été condamné à mort, sur la côte de l'Amérique, et qu'un capitaine balcinier américain l'avait racheté pour dix dollars. »

AUTRE LETTRE D'UN NÉGOCIANT, EN DATE DE TAHITI,
17 MAI 1839.

« Les papistes sont mal vus des Indigènes et des résidents étrangers, à cause de l'amende exigée par *la Vénus*, et parce que le meurtrier de madame Moërenhout était un catholique romain. »

IV. DE LA PROPAGANDE DANS LES ILES DE L'Océanie.

Les événemens qui se sont passés dans l'Océanie sont d'une immense importance pour les intérêts de la religion protestante et pour la paix du monde ; les actes qui viennent de changer la position et les relations morales de deux grandes nations ont été facilement accomplis ; autrement ils n'auraient pas eu lieu. La responsabilité de ces actes pèsera cependant désormais toute entière sur la tête de ceux qui s'estimeront trop heureux un jour s'ils peuvent la rejeter ; car il est impossible que le résultat ne soit pas des plus fâcheux : on ne viole pas ainsi toutes les lois de la justice et de la religion ; on n'attaque pas avec impunité des peuples religieux, dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré.

Les directeurs de la Société des Missions de Londres ont répondu, pour le moment, aux coups de canon par des paroles sévères et par des protestations qui deviendront des faits historiques. Il s'agit donc, dès à présent, de caractériser ce qui vient de se passer dans la Mer du Sud, et de montrer que les agressions dont les amis des missions protestantes se plaignent ont été, en effet, inspirées par l'esprit haineux, intolérant et persécuteur de l'Église catholique romaine, et soutenues par le gouvernement de la France, dans un intérêt politique malentendu (1).

1. PRISE DES ILES MARQUISES.

(Extrait de la Polynésie, &c., par M. L. Reybaud.)

« Les considérations religieuses n'ont pas peu contribué à l'occupation des îles Marquises. L'histoire des missions catholiques dans la Polynésie, peu connue encore, demanderait à être racontée avec plus de développement qu'on ne peut lui en accorder ici. Les effets de cette propagande, dont le foyer est à Paris, ne remontent pas au-delà de 1834 ou 1835. Sous la

(1) Les événemens arrivés dans les îles Sandwich ont le même caractère que ceux de Tahiti. Il serait trop long de les raconter ici. « (Trad.)

Restauration, le catholicisme n'avait paru dans ces mers qu'en voyageur.

« Des missionnaires protestants de diverses sectes, anglicans ou wesleyens, s'emparèrent peu à peu des îles les plus importantes du monde maritime. Les Sandwich échurent aux wesleyens; Tahiti, Tonga et la Nouvelle Zelande aux évêques. Ils y fondèrent des églises, y bâtirent des chapelles, et substituèrent graduellement leur influence à l'autorité des chefs indigènes. Ainsi tous les honneurs et les avantages de la souveraineté se concentraient dans les mains des apôtres luthériens, et les rois ou reines du pays n'étaient que les instruments dociles dont ils disposaient à leur gré, tantôt contre les indigènes, tantôt contre les visiteurs européens. Cette situation était parfaitement assise lorsque les Missions de France songèrent à opposer *église à église, croyance à croyance*. Il faut rendre justice aux efforts de nos prêtres catholiques; jamais plus de désintéressement ne s'allia à plus de courage.

« Le gouvernement français a suivi avec quelque intérêt les progrès de cette propagande. Deux frégates, *la Vénus* et *l'Artémise*, ont exigé la réparation des mauvais traitements que nos missionnaires avaient eu à essuyer de la part des cultes rivaux. On a traité avec les indigènes, qui, sous l'empire de la terreur, ont souscrit à toutes les conditions qui leur ont été dictées. Mais évidemment ce ne pouvait être là que des concessions fugitives, fruit de la nécessité des engagements contractés sous la volée des canons de nos frégates, et qui devaient être violés aussitôt qu'elles auraient quitté les rivages. Le gouvernement français l'a compris, et cette considération n'a pas été sans influence sur l'occupation des îles Marquises, comme centre d'action et point d'appui permanent du catholicisme dans toute l'étendue de l'océan Pacifique.

« Ce résultat est principalement dû aux sollicitations de la Maison de Picpus, et à l'appui bienveillant qu'elle a trouvé auprès de la Reine. Nos missionnaires recueillent le fruit d'un premier dévouement, et l'on pourra voir désormais, sur ces îles lointaines, le dévouement désintéressé de nos prêtres aux prises avec l'esprit calculateur des prêtres luthériens. »

« Au mois d'août 1838, le capitaine de vaisseau du Petit-Thouars se dirigea sur les Marquises avec la frégate *la Vénus*, et vint mouiller enfin dans la baie de Madro de Dios, devant

l'île Christina.... Il avait à bord deux missionnaires catholiques, qui étaient venus aux îles Marquises avec l'intention de s'y fixer. M. du Petit-Thouars proposa au chef sauvage de lui laisser les missionnaires, qui se chargeraient de l'éducation de son fils. Le roi accueillit cette ouverture avec empressement, et offrit même aux deux prêtres son propre palais, jusqu'à ce qu'ils aient pu se faire bâtir un logement. Les missionnaires s'installèrent donc à terre; le roi leur donna un terrain, au milieu duquel se trouvait une maison suffisamment grande et en assez bon état. On entoura cette propriété d'un mur en pierres sèches, et les prêtres catholiques purent s'y abriter.»

Cet arrangement eut lieu à la suite d'étranges procédés dont il serait inutile de donner ici les détails, mais l'auteur n'a pas jugé à propos d'ajouter à son récit, que ce fut malgré les rémontrances du missionnaire protestant, qui y travailla depuis très long temps, que les prêtres catholiques s'établirent précisément dans la vallée qu'il habitait, au lieu de se fixer ailleurs, où il n'y avait point de missionnaire.

M. Devault, un des missionnaires catholiques installés aux îles Marquises par M. Du Petit-Thouars, écrit de Watiou le 7 août 1838 :

« Il vint en même temps sur le vaisseau un Français qui « habite cette île depuis huit mois, et deux Irlandais qui y sont « établis depuis quatre ans. L'un d'eux est au service du ministre « protestant : ce ministre n'est pas marié. Il a avoué à M. le com- « mandant qu'il n'était pas fort aise de nous voir, ajoutant que, « néanmoins, il ne chercherait pas à nous nuire. Le comman- « dant lui a parlé des vexations qu'on avait fait souffrir aux Fran- « çais à Saudwich et à Tahiti, et, après avoir témoigné toute « l'indignation qu'une telle conduite lui causait, il ajouta que, « puisque les protestants agissaient de la sorte, on avait résolu « d'établir des missionnaires catholiques sur tous les points. »

« Quinze jours après que le capitaine du Petit-Thouars eût quitté les parages des Marquises, le capitaine Dumont-d'Urville y arrivait avec les deux corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*, qui mouillèrent dans la baie de Taïo-Haë sur l'île Nouka-Hiva.

« La rade était couverte d'un essaim de naïades qui arrivaient à la nage. (Suit une description indécente de ces malheureuses femmes.) Qu'on juge de l'effet que devait produire sur nos marins cette exhibition vivante. Les filets d'abordage étaient

toujours une barrière entre l'équipage et ce sérail qui voulait offrir ses faveurs. Vers le soir seulement les communications furent permises, et cette première nuit fut consacrée à une suite de faciles amours.

« La prise de possession a eu lieu dans les mois de mai et juin 1842. Le capitaine du Petit-Thouars, montant la frégate *la Reine-Blanche*, a mouillé sur l'île de Tahouata vers la fin d'avril, et y a retrouvé la mission catholique. Le 1^{er} mai, le pavillon français fut arboré sur l'île devant une garde de soixante hommes et l'état-major de *la Reine-Blanche*. »

2. AVENIR DES ARCHIPELS DE L'OcéAN PACIFIQUE.

(Extrait de *Iles Marquises, et Considérations générales, d'après les documents recueillis sur les lieux, par MM. Vincendon-Dumoulin, ingénieur-hydrographe de la marine, et C. Desgraz, commis de marine, 1813.*)

« C'est ici le lieu d'attirer l'attention sur cette propagande religieuse qui, en atteignant les limites orientales de l'Océanie, menace de l'envahir d'un bout à l'autre.

« Il est difficile au voyageur qui visite encore aujourd'hui ces îles, naguères habitées par des peuples sauvages, de ne pas chercher à prévoir l'avenir de ces archipels fortunés, semés au milieu du vaste Océan Pacifique. La première chose qui l'affecte, c'est de voir ces hommes, voués à un service religieux, s'immiscer dans les affaires temporelles de ces peuples libres, auxquels ils ont imposé leur domination, sous prétexte de diriger leurs consciences.

« Un point, un point inaperçu sur l'étendue du globe, le petit archipel Gambier (*Manga-reva*), connaît et vénère le nom français, et réunit à lui seul toutes les vertus.

« Quatre missionnaires de la patrie y ont en effet porté la parole de l'Évangile et ses préceptes, mais ils n'ont point cessé de prêcher à cette nombreuse famille, dont ils sont devenus les pères, les principes de charité et d'humilité dont ils ont été les premiers à donner l'exemple.

« A peine le voyageur a-t-il quitté l'archipel Gambier; qu'il rencontre les îles Tahiti, Samoa, Tonga, Viti, où partout l'Angleterre domine. Ce sont, il est vrai, ses missionnaires qui gouvernent pour elle; mais, si un de ces rois sauvages, qui ne

conserve de sa faible royauté qu'un titre trop pompeux, voulait agir pour lui-même, et repousser tout conseil pour veiller à ses intérêts, on verrait le pavillon britannique se fixer et dominer sur cette terre où la similitude de croyances religieuses lui ménagerait toujours un parti fort puissant.

« En voyant la progression rapide dans laquelle chaque peuple de l'Europe se multiplie et s'étend au-delà de ses premières limites, il n'est pas permis de douter, qu'un jour, peut-être non éloigné, viendra, où une colonie européenne s'élèvera sur chacune de ces innombrables îles qui forment l'Océanie. Sous ce point de vue, l'œuvre des Missions mérite toute l'attention du gouvernement ; car si, aujourd'hui, c'est une conquête morale faite par quelques hommes, dont on admire la constance autant que le dévouement, ce n'en est pas moins une conquête véritable, qui déjà monopolise le peu de commerce de ces pauvres peuplades, grâce au caractère avide et peu libéral de certains ministres méthodistes.

« Les îles Sandwich les plus importantes sont aux États-Unis d'Amérique ; les ministres anglais sont déjà sur presque toute l'Océanie ; sur un seul point, à peine visible, on parle le langage français. Totalemment dévoués jusqu'ici à leur ministère, nos missionnaires prêchent la morale chrétienne, et, quelle que soit la nation à laquelle appartiennent ces peuples idolâtres, nos prêtres poursuivent également leur œuvre religieuse. Une haute direction, au contraire, semblent diriger les apôtres dissidents, et, sous le masque religieux, il est facile de s'apercevoir que l'Angleterre poursuit son système colonisateur, qui n'a plus que quelques chaînons à forger pour former une vaste ceinture autour du globe, qu'elle semble s'être adjudé. Au premier coup de canon qui retentira dans la vieille Europe, on verra un pavillon protecteur surgir sur chacune de ces îles aujourd'hui si paisibles. Dieu veuille que les trois couleurs nationales s'y montrent avec honneur ! »

On a vu par les dépêches des capitaines de la *Vénus* et de l'*Artémise*, comment l'Angleterre, sous le masque religieux, s'est occupée à coloniser les îles de la Société, et on jugera du degré d'honneur avec lequel les trois couleurs nationales se sont montrées sur l'île Tahiti, sans attendre le signal d'un coup de canon parti de la vieille Europe.

« Depuis quelques jours à peine, le pavillon flotte sur les îles

Marquises, et semble annoncer que la France ne doit plus rester étrangère à ce partage du monde entre les puissances rivales.

« S'il eut été loisible à la France de choisir parmi les îles de l'Océanie pour y faire flotter ses couleurs, le choix des Marquises à côté de la riante Tahiti serait loin d'être heureux. Mais ce choix n'était point possible (1), les îles Marquises sont et doivent rester françaises. Sans doute la prise de possession de cet archipel, qui a suivi de si près les navires qui portèrent nos premiers colons à la Nouvelle Zélande, n'est que le commencement d'un projet plus vaste et digne de la grandeur du nom français. »

5. L'AVENIR DE TAHITI.

(Extrait d'une note par M. Dubouzet, commandant de la corvette l'Aube, insérée dans le Voyage dans l'Océanie, par M. Dumont-d'Urville.)

« Les Tahitiens ne reconnaissent plus leurs instituteurs par les bienfaits qu'ils en ont reçus ; le prestige de leur influence a été détruit. Déjà les chefs sérieux sont fatigués de leur joug, et cherchent l'occasion de s'en affranchir ; ils osent poser la question de l'utilité de leur présence dans l'île toute convertie, et il est à craindre que bientôt ils ne forment une révolte générale, et ne réussissent à renverser le gouvernement de la jeune reine (2). Quelque fondé que soit le mécontentement de ces chefs, une pareille révolution serait probablement ce qui pourrait arriver de plus malheureux dans cette île ; car le premier usage que ferait de leur autorité ces chefs, serait d'abolir le peu de lois sages qui mettent aujourd'hui quelque

(1) Pourquoi ne l'était-il point ? parce qu'on n'osait pas croire alors que l'Angleterre permit jamais la violation de l'indépendance de Tahiti, et qu'on n'avait pas encore préparé la farce politico-religieuse qui s'est terminée par la soi-disant offrande, de la part de la reine et des chefs de cette île, de leurs plus chères libertés sur l'autel de la gloire de la France.

(Trad.)

(2) « Dans l'état actuel, il faudrait à ce peuple qu'il pût être guidé par « d'autres hommes d'une nature supérieure et animés surtout par des sentiments charitables et désintéressés. Ce sont des qualités que n'ont « jamais eues les missionnaires anglais, et qui sait si les catholiques, un « jour plus puissants, ne marcheront pas devant les prêtres protestants. »
— M. Dumont-d'Urville.

frein à leurs penchants désordonnés, telle que celle qui défend les liqueurs spiritueuses, et dès lors le peuple ajouterait à d'autres vices les habitudes de s'enivrer, et tomberait dans l'abrutissement. Cette société se trouverait alors dans l'anarchie la plus grande, et il est à présumer que l'Angleterre, qui sait si bien tirer partie de sa foi pour agrandir sa puissance, et dont les sujets, propriétaires de certaines parties du sol, sont presque les seuls qui aient de grands intérêts dans l'île, saisisrait le prétexte de les protéger, et interviendrait en faveur du gouvernement de la jeune reine, qu'elle étoufferait bientôt sous sa protection écrasante. Les Tahitiens perdraient à jamais leur nationalité et leur liberté, dont ils ont peu su profiter, en dépit de certains voyageurs, qui ont la naïveté d'offrir à l'Europe leur code en modèle (1).

« La société Tahitienne ne paraît pas devoir rester à jamais indépendante, si la France et l'Amérique, qui ont intérêt à conserver sa nationalité, ne l'aident pas à se constituer différemment ; il est à craindre que le sort de devenir une colonie anglaise ne lui soit réservé avant peu, et je crois que le plan est depuis longtemps arrêté dans les vues de la Grande-Bretagne, et qu'elle n'attend qu'un prétexte pour le mettre à exécution. »

4 LA CONDUITE DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES A TAHITI, JUGÉE PAR M. C. DESGRAZ, OFFICIER DE LA MARINE ROYALE FRANÇAISE.

(Extrait du Voyage dans l'Océanie, par M. Dumont-d'Urville.)

« L'évêque réside à Ao-Kena, une des plus petites îles, dans le but de conserver, par son éloignement du chef, une plus grande influence.

« Il est fort curieux de voir avec quelle franchise ces messieurs donnent ce motif, lorsqu'en même temps, ils critiquent amèrement la conduite des missionnaires anglais, en ce qu'ils influent sur la conduite des chefs des îles où ils se trouvent. Une guerre ouverte est déclarée entre les deux croyances. Les missionnaires catholiques attaquent leurs antagonistes par tous les côtés, et leur ardeur est telle, qu'il y a peu de temps deux

(1) M. Dubouzet fait-il allusion ici à M. de Rienzi ? (Voyez page 45.)

(Trad.)

d'entre eux se sont faits conduire à Tahiti, pour convertir les naturels, déjà chrétiens, à la foi romaine. Cette tentative est inconvenante, puisqu'il existe encore assez d'idolâtres, comme ils appellent les sauvages, à rendre chrétiens, pour ne pas aller faire invasion sur le domaine d'autrui.

« Ici le bout de l'oreille perçue, et on peut facilement voir que les efforts de nos missionnaires tendent, non pas à l'amélioration des peuples sauvages, mais à la renommée qui en résultera pour leurs travaux ; ils préféreront aussi trouver une occasion de faire parler d'eux en allant renverser, s'ils le peuvent, l'édifice élevé par un voisin, plutôt que de s'adonner à des travaux obscurs de civilisation dans un coin caché du globe.

« A nous, étrangers à la querelle, il devient souvent impossible de comprendre le rapport que les accusations des missionnaires de Gambier ont avec la religion. Les Anglais, nous ont-ils dit, enseignent à leurs néophytes des choses indignes : ils leur disent que la puissance française n'est rien, et la puissance anglaise tout. Or, en supposant même que ce soit exact, quoique avancé par des bouches trop partiales dans la question pour le faire croire, qu'en résulterait-il ? Que les Anglais se conduisent aussi mal que nos prêtres, qui vantent avec raison leur pays, mais qui apprennent à leurs disciples à haïr les hérétiques et à détester les Anglais. »

5. CORRESPONDANCE DE LA PROPAGANDE CATHOLIQUE.

La Société de Picpus, destinée à propager la foi par les Missions chez les *infidèles*, fut approuvée par une bulle du Pape, en Novembre 1817. Les prêtres de cette Société se sont placés sous la protection spéciale des sacrés cœurs de Jésus et de Marie. Le 20 mai 1833, un décret de la Congrégation de la Propagande, confirmé par le souverain Pontife, confia à la Société toutes les îles de l'Océan Pacifique. La juridiction de deux préfets apostoliques fut tracée, et les deux préfets furent placés sous la dépendance d'un vicaire apostolique. La correspondance de toute cette hiérarchie montrera que c'est la guerre à tout prix et par tout moyen que la propagande a voulu faire aux protestants établis dans l'Océanie.

« Les missionnaires bibliques, disent les *Annales de la Foi*, en-

« voyés par les Sociétés anglaises, paraissent avoir pris à tâche, « depuis quelque temps (1), d'envahir surtout les îles de l'Océan « Pacifique; ils ont pensé, sans doute, établir facilement leur « domination chez des peuples nouvellement connus, d'un « caractère facile, et auxquels l'Évangile n'avait point encore « été annoncé (2). Le gouvernement anglais les favorise dans des « vues toutes politiques; déjà ils ont des presses, ils établissent « des manufactures, et exercent une grande influence (3)».

Des missionnaires catholiques, partis de Bordeaux, destinés pour l'Océanie Méridionale, étaient parvenus à Valparaiso en 1834. Ils écrivirent de cette ville : « On cherche à nous détourner « de notre entreprise, en nous disant que les protestants sont « partout, que les sauvages nous tueront. Je ne vois en tout cela « que la rage du démon, qui nous sent approcher, et qui voudrait « nous empêcher d'entrer dans un pays où il est maître (4).»

Les missionnaires attendaient à Valparaiso une occasion de partir, et ils cherchaient à se procurer des renseignements sur les lieux où ils devraient s'établir. « Nous sommes « parfaitement bien ici, disent-ils, on nous porte beaucoup « de respect. Il se fait tous les jours de nouveaux établis- « sements, et la population s'augmente beaucoup. Que de bien « pourraient faire ici des missionnaires pleins de zèle ! Le peuple, « quoique dans l'ignorance la plus profonde, conserve cependant

(1) C'est-à-dire depuis 47 ans.

(Trad.)

(2) En laissant les Français prendre possession des Marquises et protéger Tahiti!

(Trad.)

(3) Ces sentiments sont bien aussi ceux du *Journal des Débats*, qui les a exprimés il n'y a pas long-temps, en termes encore plus énergiques. Aujourd'hui le *Journal des Débats* affiche une grande amitié pour l'Angleterre, et d'un autre côté il calomnie ses missions protestantes, autant que le font les prêtres catholiques eux-mêmes. « Aussi l'Angleterre hérétique, « l'Angleterre aristocratique, l'Angleterre tyran de l'Irlande, qui maintient « soigneusement chez elle l'inégalité civile et politique, et qui engraisse son « clergé protestant du sang des catholiques Irlandais, l'Angleterre qui « sent bien que dans le monde des idées et des intérêts, il y a entre l'Es- « pagne et elle un abîme plus profond que l'Océan qui les sépare, a-t-elle « bien soin d'entretenir en Espagne une fièvre dévorante, de confondre « toutes les idées et d'agiter la vase révolutionnaire, afin de pêcher plus « sûrement en eau trouble, un traité de commerce, cette fin dernière de « toute sa politique.»

(Trad.)

(4) Il est maître du pays où « les protestants sont partout; » ils sont donc es esclaves du démon.

(Trad.)

« la foi qu'il a reçue des Espagnols. La religion catholique est « la religion de l'État ; il est même défendu par les lois d'y in- « troduire aucune secte. » Et cependant, au lieu de travailler là où le champ était libre, les prêtres veulent s'imposer, malgré les lois, et par le feu du canon, à des îles converties et protestantes !

« Aujourd'hui, 9 juillet, disent-ils, fête de Notre Dame de « Paris, la porte de notre mission est ouverte. Nous allons par- « tir dans deux ou trois jours pour l'île Gambier, qui est sur la « route de Valparaiso à Otaïti. Le marché est fait. » — « Le « capitaine Morno, français, a transporté lui-même aux îles « Marquises des ministres protestants. Il me nomma les îles « Gambier. Le capitaine me dit qu'il ne croyait pas qu'on pût « nous y conduire à moins de 100 piastres (500 fr.) par per- « sonne, supposé même que nous rencontrassions un bâtiment « qui fût cette route. En sortant du vaisseau, nous fûmes auprès « d'un capitaine américain, qui devait partir pour Otaïti, et qui « nous avait offert, par grâce spéciale, de nous y conduire pour « 150 piastres (750 fr.) par personne. Nous redoutions *cette* « île, où nous ne pouvions pas débarquer sans payer 30 piastres « (150 fr.) chacun ; car telle est la loi du pays à l'égard des « étrangers (1). Nous avions donc refusé. Il finit par consen- « tir à prendre 4 onces (quatre cent soixante fr.). Nous con- « vinmes qu'il nous conduirait aux îles Gambier, où il dépose- « rait deux d'entre nous, ou tous les quatre, si nous le souhai- « lions, et que les autres iraient à Otaïti. Nous demeurâmes « d'accord que MM. Caret et Laval resteraient aux îles Gambier, « où nous leur construirions une cabane ; et que Colomban et « moi, nous nous rendrions à Otaïti, *déguisés en charpentiers*. (2) « Je convins avec le capitaine qu'après deux jours il quitterait « l'île pour un jour ou deux, et qu'il y reviendrait ensuite pour « débarquer les effets des missionnaires, s'ils jugeaient pouvoir « rester dans cet archipel ; que s'il leur devenait impossible de « s'y établir, il les conduirait à Otaïti. Le capitaine Morno nous « a offert un sauvage de la Nouvelle-Zélande, qui entendait « l'anglais, un peu l'espagnol, et assez bien la langue des îles

(1) Ainsi les prêtres savaient d'avance que des réglemens de port défendaient à des étrangers de débarquer à Tahiti sans permission. Quant au paiement de 30 piastres dont il est question, voyez page 8. (Trad.)

(2) Il est évident que Tahiti, île protestante, était le véritable but de la Mission catholique, et que celle aux îles Gambier n'était qu'un moyen pour l'atteindre. (Trad.)

« Gambier, où il était connu et aimé. M. Caret le conduisit à l'église, et lui fit voir le Christ : le bon sauvage l'imitait en tout, se mettant à genoux, et faisant comme lui le signe de la croix. »

MM. Caset, nommé supérieur, Laval et Columban, catéchistes, partirent de Valparaiso le 16 juillet 1834.

« Hier, 7 août, écrit M. Caret, nous mouillâmes aux îles Gambier. Nous avons rencontré ici un Anglais qui s'y est fixé depuis quelques semaines, avec un autre de sa nation, et un Kanac. Sans être précisément missionnaire méthodiste, il est cependant ici pour instruire le peuple. Ce qui pourrait déterminer l'Anglais à rester, c'est que les missionnaires protestants d'Otaïti lui ont promis un traitement. Je ne pense pas que cet homme nous nuise ; il nous a même offert sa cabane jusqu'à ce que nous puissions nous en construire une. »

« Depuis que les protestants savent que l'Église catholique a dessein d'évangéliser l'Océanie, dit M. Laval, ils redoublent d'efforts pour s'emparer les premiers de ce nouveau monde. Dans cette circonstance, deux choses me sembleraient nécessaires ; 1° à Mgr. de Nilopolis, de nouveaux pouvoirs, une plus grande étendue de mission ; car, comme les protestants ne pourraient pas être en même temps partout, il y aurait au moins quelques îles où nous pourrions les y précéder. 2° Dans tous les cas, il faudrait se hâter d'envoyer d'autres missionnaires. Nous pourrions les distribuer dans plusieurs îles. Les protestants n'auraient pas la possibilité de les chasser de toutes à la fois, et celles où ils demeureraient, serviraient de pied-à-terre pour ceux que les méthodistes parviendraient à faire renvoyer des autres îles. L'Évangile s'étendrait peu-à-peu, d'abord chez les peuples voisins, et ensuite chez les plus éloignés. Ceux qui ont été séduits par l'hérésie, et qui sont placés sous le joug de fer des Méthodistes, tels que les habitants d'Otaïti, se soumettraient volontiers au joug doux de N. S. Jésus-Christ, et embrasseraient la doctrine catholique. »

Voilà le plan de campagne formé contre le protestantisme établi dans Tahiti, et qui a amené les scènes qui ont eu lieu plus tard dans cette île. Les îles Marquises aussi devaient être attaquées au plus tôt.

En attendant la mise à exécution de ces vastes projets, les missionnaires catholiques annoncent vers la fin de l'année : « Nous avons cueilli notre premier épi et les prémices de la moisson à Gambier. Aussi, dès ce moment la paix du ciel sembla descendre dans l'île Arena. Un enfant de quelques jours, et en danger de mort, fut régénéré et sanctifié par les eaux du baptême ! »

« Le 27 décembre, ils en baptisèrent un autre. « L'enfant jetait quelques petits cris, disent-ils, et paraissait rendre les derniers soupirs. Elle a repris ses forces; mais l'enfant que nous avons baptisée avec tant de hâte, parce qu'elle nous paraissait à sa dernière heure, mourut le soir même, à notre grande joie, parce que sa mort lui a assuré son bonheur. »

— Quelques mois plus tard, ils trouvent très intéressant que : « Dans deux îles on sût déjà la différence qu'il y a entre eux et les protestants; et l'on préfère les catholiques aux autres. »

En mars 1836, « le père Columban eut la grande consolation de baptiser un enfant qui mourut quelques jours après; « C'est le quatrième, qui monte au ciel, et ils sont tous d'Akena. » — Il paraîtrait qu'on était moins sûr du bonheur éternel des adultes qui avaient consenti à recevoir l'eau régénératrice du baptême.

En mai 1836, Mgr. de Nilopolis, M. Rouchouse, arrivait aux Gambiers, d'où il envoya bientôt M. Columban aux îles Sandwich. — Dans le mois de Juillet de cette même année, ce missionnaire passa quelque temps à Tahiti, d'où il écrivit à son évêque, afin de l'engager à s'y rendre lui-même (1).

« Depuis que je vous ai écrit d'Otaïti j'ai vu plusieurs chefs qui m'ont assuré qu'ils verraient avec plaisir votre grandeur dans ces îles; cependant les calvinistes ont beaucoup de partisans. Pour la réception d'un étranger à Otaïti, il faut que la reine et les chefs se réunissent pour décider s'il doit rester ou non. On peut encore être reçu d'une autre manière; c'est lorsque quelque chef vous donne des terres pour bâtir une maison. Je crois que vous ferez bien de vous présenter comme évêque, parcequ'à Tahiti on a une grande idée des missionnaires de Gambier, et en particulier de notre grandeur. »

M. Columban a resté plus d'un mois à Tahiti sans éprou-

(1) Lettre pleine de personnalités et de calomnies contre les protestants.
(Trad.)

ver le moindre désagrément, et il a profité de cette indulgence pour préparer les voies à ses frères.

Un renfort étant arrivé aux Gambiers, Monseigneur Rouchouse se décida à étendre sa propagande. « Après de mûres réflexions, nous pensâmes, dit M. Caret, qu'il fallait aller directement à Taïti, centre de la Polynésie Australe. Ce fut sur M. Laval et moi que Monseigneur jeta ses yeux pour cette entreprise. M. W. Hamilton, récemment arrivé de cette île, et qui y retournait, nous proposa un passage sur sa petite goélette. Ce fut le 6 novembre, 1836, que nous mîmes à la voile. Nous touchâmes à l'île de la Chaîne ; les habitans de cette île, Anna, sont les plus puissants de tout l'Archipel Dangereux ; les Bibles qu'ils ont reçues de MM. les méthodistes de Taïti ne les empêchent pas de massacrer les sauvages des petites îles, et de piller tout ce qu'ils y rencontrent. Je crois néanmoins qu'ils deviendraient bons, s'ils avaient des missionnaires qui fussent selon le cœur de Dieu. »

La goélette parvint à Tahiti le 20 novembre, et les prêtres, qui à Valparaiso avaient l'intention de se rendre dans cette île déguisés en charpentiers, et qui savaient alors que trente piastres d'amende seraient demandées à ceux qui débarqueraient sans permission, « mirent pied à terre sur une des pointes de Tautaira, l'endroit le plus éloigné du port (1). » Ce fait seul suffit pour expliquer les circonstances qui accompagnèrent et suivirent cette descente hostile des prêtres catholiques. Le récit qu'ils en ont fait est surchargé de faussetés et d'injures ; quelques mots en donneront la preuve.

En présence de la reine et des chefs, qui voulurent bien leur accorder une audience, « Une espèce de juge, disent-ils, se leva et nous parla : Nous avons des *oromèduas*, qui sont ici depuis longtemps, et qui nous ont instruits de la parole ; nous n'avons pas besoin de vous. Il y a une loi qui vous interdit l'entrée dans cette terre ; pourquoi y êtes vous venus ? Retournez à Manga-réva : vous avez fait des présents à la reine, qui vous en a fait de son côté ; ne soyez pas obstinés à rester. » Le missionnaire Caret a répondu : « Cette loi dont vous parlez est si nouvelle, que M. le consul américain, ici présent, et qui devrait la connaître, ne la connaît pas. » Alors M. Macrenhout se leva, et dit : « Cette loi qui interdit l'entrée de cette

(1) M. Caret dit qu'il avait à faire de 30 à 40 lieues à pied pour arriver à Papeete. (Trad.)

« terre aux étrangers, si ce n'est le bon plaisir de la reine, est « nouvelle et inconnue de moi. » Non-seulement cette loi existait, et était publique, mais, comme nous l'avons vu, elle était connue de ces prêtres avant leur départ de Valparaiso. Dans leur lettre écrite de cet endroit ils disaient : Un capitaine américain qui devait partir pour Otaïti, nous avait offert de nous y conduire pour 150 piastres (750 fr.) par personne. Nous rédoutions cette fle, où nous ne nous pouvions débarquer sans payer trente piastres (150 fr.) chacun, car telle est la loi du pays à l'égard des étrangers. » On peut juger de la valeur des paroles d'hommes capables de se jouer de la vérité d'une manière si honteuse.

Voici une autre preuve de la véracité de ces messieurs.

« Le 11 décembre, cinq ou six hommes, que tout le peuple appelle les gens-d'armes de Piritati (nom donné à un des missionnaires protestants), se présentèrent à la porte ; nous refusâmes d'ouvrir. Ils menacèrent de briser la porte, mais ils n'en firent rien ce jour-là : ils se retirèrent, et quelques minutes après on nous apporta une lettre de la reine. Les femmes de la plage (1), disaient que la lettre n'était pas de la reine, quoiqu'elle fut signée Pomaré. Cette lettre était dictée avec une espèce de fureur ; elle est restée au consulat américain. » Eh bien ! cette lettre, écrite après que ces prêtres eurent pendant plus de trois semaines bravé les autorités, et violé les lois ; après même qu'ils eurent fermé leur porte aux officiers de la reine, qui, au lieu d'exécuter sommairement leur mandat, se sont retirés, donnant ainsi encore un jour à ces hommes pour se soumettre,—cette lettre, disons-nous, nous l'avons sous les yeux. Il est impossible de rien imaginer de plus calme ni de plus digne.

Encore un fait qui montre la mauvaise foi de ces soi-disant propagateurs de la foi : « Le 7 décembre, disent-ils, arriva une autre scène qui dénote combien MM. les méthodistes détestent les Français, toujours dans la crainte d'être supplantés dans leur commerce. Le charpentier Vincent nous avait accompagné à Otaïti ; M. Pritchard affectait de le regarder comme missionnaire déguisé, et lui envoya dire qu'il ne pouvait rester à Otaïti (2). »

(1) On sait ce qu'elles sont. Voyez page 19 la note sur Papeete. (Trad.)

(2) On se rappellera que MM. Caret et Laval avaient écrit de Valparaiso que c'était sous ce même déguisement qu'ils voulaient aller à Tahiti. (Trad.)

Cette détestation des Français n'existait pas; et ce sont les prêtres eux-mêmes qui nous en donnent la preuve; la voici: « Le 12 décembre, nous célébrâmes la sainte messe dans « le secret. Un *charpentier français, établi à Otaiti depuis long-* « *temps*, et qui savait tout ce qui se passait, profita du moment « où il n'y avait personne autour de notre maison pour nous « avertir que les gendarmes allaient descendre jusque vers nous « par le toit.» C'est donc, d'après leurs propres aveux, un artisan français, que la détestation des méthodistes n'avaient pas empêché de s'établir et de demeurer longtemps dans l'île, qui apprend à ces calomniateurs la prochaine arrivée des officiers du gouvernement, et leur donne le temps de condamner leur porte!

Ces faits, tirés de la correspondance des prêtres catholiques, rendent superflu de justifier les missionnaires protestants des mille et une injures et calomnies dont ils sont l'objet.

Le 31 décembre 1837, MM. Caret et Laval se retrouvèrent sains et saufs aux Gambiers.

Après quelques jours de repos, les missionnaires catholiques mirent de nouveau à la voile pour Tahiti, à bord d'un brick américain, *le Colombo*. Le capitaine, M. Williams, ne consentit à les prendre qu'à la condition écrite, qu'ils ne voulaient aller à cette île que pour y prendre un passage à Valparaiso, par le premier navire qu'ils rencontreraient. Il est évident que le capitaine a mis cette condition à leur départ sur son bâtiment, afin de ne pas se trouver en opposition aux lois du pays, et de peur de s'exposer à des désagréments de la part du gouvernement.

Le 26 janvier 1837, le brick mouilla dans le port de Tahiti. « Le capitaine, dit M. Caret, se rendit auprès du Consul américain, et le prévint qu'il avait deux passagers à bord. « M. Moërenhout vint de suite nous voir; il n'y manqua pas « un seul jour pendant tout le temps que nous restâmes à « l'ancre dans le port. Il fut constamment notre ami. »

La reine et les chefs s'opposaient à ce que les prêtres débarquassent, et une lettre à cet effet, signée par la reine et les chefs, leur fut remise (1). Malgré leurs assertions et leur convention avec le capitaine Williams, il est certain qu'ils voulaient encore

(1) Cette lettre, signée par la reine et huit chefs et juges, et adressée à M. Moërenhout, nous l'avons sous les yeux; elle est parfaitement convenable.

essayer de rester à Tahiti, et provoquer des violences de la part des insulaires. « Le capitaine, à la prière de M. Moërenhout, « eut pitié de nous, continue le missionnaire, et consentit à « nous conduire à Valparaiso; et, après cinq jours de relâche, « le brick mit à la voile. »

De cette ville (Valparaiso), M. Caret écrit le 12 avril 1837 : « Nous nous occupons à retourner, nous l'espérons, à Otaïti, « malgré toute la rage de l'hérésie. Nous avons dédié cette « nouvelle mission à Notre-Dame-de-Foi : il ne sera pas dit que « l'erreur triomphera contre la vérité. L'auguste Marie, que « l'Église appelle la destructrice de toutes les hérésies, saura « bientôt l'anéantir à Otaïti(1). J'espère vous écrire de Otaïti; « car nous y rentrerons. »

Cependant pour retourner à Tahiti, M. Caret a jugé convenable de passer par Paris, et d'aller jusqu'à Rome.

Pendant son absence de la Polynésie, Mgr. Pompallier, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale, arrivait à Valparaiso avec un renfort considérable de missionnaires catholiques. Il visitait les îles Gambier, où il restait seulement deux jours, se dirigeait sur Tahiti, accompagné du Frère Colomban-Murphy, et y arrivait le 19 septembre. La correspondance de l'évêque montre avec quelle bonté il a été traité par la reine et son gouvernement : on y voit que dans l'intervalle entre le refus fait à MM. Caret et Laval, d'une permission de séjour, et les attaques par lesquelles *la Vénus* signala sa vengeance, un diocésain catholique français, et quelques personnes de son clergé eurent pleine et entière liberté de rester à Tahiti, aussi longtemps qu'ils le jugèrent à propos, et de faire de cette île une espèce d'entrepôt de la propagande romaine.

« Nous ne pensions pas pouvoir mettre pied à terre dans cette « île, à cause des ministres protestants; cependant la reine « nous a donné la faculté de séjourner librement dans l'endroit « où nous avons abordé, jusqu'à la fin de la station que notre « navire fait ici pour affaires de commerce. M. Moërenhout, « qui a demandé pour nous cette autorisation, nous accorde une « protection pleine de bienveillance. Presque chaque jour nous « sommes allés nous promener dans l'île, et chaque fois le peuple « nous voyait avec plaisir; et de tous côtés on nous témoignait

(1) Les événements ont prouvé que les prêtres, après tout, comptaient plus sur le secours de *la Vénus*, que sur celui de Marie.

« le désir de posséder des vrais missionnaires. Hier, j'ai dit la « sainte messe chez M. le consul d'Amérique; les autorités du « pays l'ont ignoré.

« J'apprends ici des circonstances très avantageuses à la « mission pour les îles des Amis, de Fidjii et de la Nouvelle- « Zélande, au point que j'abandonne notre navire *l'Europe*, je « loue à Otaïti une goëlette qui appartient précisément à M. Moë- « renhout, consul d'Amérique, plein de bienveillance pour nous. « Je la loue au prix de 400 piastres par mois, pour un temps « illimité, et avec la faculté de la faire toucher aux îles que « j'indiquerai, en traversant les archipels des Amis, des Navi- « gateurs, de Fidjii et de Pounipet..... Ma caisse va tout à « l'heure être épuisée entièrement; et si, faute de moyens pé- « cuniaires, on ne peut traverser en tout sens les mers de « l'Océanie, le résultat des travaux se trouve rétréci, l'hérésie « gagne les archipels où l'on ne paraît pas, et de nombreuses « âmes se perdent au profit de l'idolâtrie et de l'erreur.»

La bienveillance de M. Moërenhout pour les prêtres français, son zèle pour la Propagande de Rome, et les relations intimes des missionnaires catholiques avec cet homme, viennent d'être expliquées par la lettre de l'Évêque de Maronée. L'Église avait besoin d'un agent qui ne se rebutât pas facilement et qui lui fût dévoué; elle n'est donc ni délicate sur le chapitre du caractère, ni sévère sur celui de l'argent. De son côté, M. le consul se soucie bien plus de gagner de l'argent et d'obtenir de l'influence auprès du gouvernement français, que de convertir les idolâtres ou les hérétiques. Il convient donc aux deux partis de consolider leur amitié en ayant ensemble des affaires. M. Moërenhout trouve très profitable pour lui, et les prêtres trouvent très utile pour la foi, de louer pour la propagande et pour un temps illimité, le petit navire de M. Moërenhout à raison de 2000 francs par mois. Cet arrangement date de septembre 1837. Le 15 avril 1839, M. Baty, missionnaire de la Société de Marie, écrit de Tahiti, qu'il allait partir sur cette goëlette, *la Reine de Paix*, pour la Baie des Îles; ainsi le contrat avait été pendant longtemps favorable aux intérêts de M. Moërenhout, devenu consul français.

Ayant fait à Tahiti, tranquillement et en toute sûreté, ses arrangements, Mgr. Pompallier partit avec plusieurs prêtres pour la Nouvelle-Zélande. Il fit toucher sa goëlette aux îles des Amis, de Routuma, de Wallis, de Fortuna; à ces deux dernières îles il laissa des missionnaires. « Je me suis empressé,

« dit-il, d'occuper ces deux îles, parce que je savais que l'hérésie
« avait le projet de s'en emparer prochainement; je me féli-
« cite d'avoir pu la devancer. Déjà malheureusement elle a
« gagné les Archipels des Amis, des Navigateurs, et de Fidji.
« J'ai tâché seulement cette fois d'arrêter sa marche, en atten-
« dant que nous ayons acquis les langues de ces archipels pour
« la combattre devant les peuples. »

M. Servant, un des prêtres qui accompagnaient Mgr. Pompal-
lier, dit : « Nos cœurs se sont attristés en approchant Tahiti.
« Les habitants de cette île gémissent sous le joug de l'hé-
« résie. Vavao (île des Amis), près de laquelle nous courûmes
« un bien grand danger, est entourée d'un grand nombre
« d'autres îles; toutes sont malheureusement envahies par les
« méthodistes. De ce point nous nous dirigeâmes vers Wallis.
« Sa grandeur offrit au roi deux des nôtres. Le roi les accepta
« comme ses amis. Voilà donc une première mission établie
« dans l'Océanie occidentale. Après une petite journée de navi-
« gation, nous découvrîmes l'île de Fortuna. C'est dans cette
« île que sa grandeur établit une seconde mission. »

Enfin, Mgr. de Maronée, arrivé dans la nouvelle Zélande,
écrit de la Baie des Îles, le 14 mai 1838 :

« J'y ai trouvé un bâtiment de guerre français; c'est la cor-
« vette *l'Héroïne*. A mon arrivée sur le navire, j'ai été assez
« surpris de m'entendre saluer par neuf coups de canon;
« les Insulaires en étaient plus étonnés encore. L'hérésie
« se hâte d'envahir les îles de la partie sud de la mission;
« j'ai été contraint de diviser ma petite compagnie sur plu-
« sieurs points, afin d'arrêter sa marche. *L'Héroïne* a pro-
« duit un bon effet; sa seule présence dans ces parages a été
« très favorable à la sainte cause de la religion. Dans les
« trois missions commencées, et en général dans toutes les
« îles de l'Océanie, les peuples ne balancent point à donner
« la préférence aux missionnaires catholiques, sur les émis-
« saires et ministres de toutes les sectes. Je n'ai pas de
« nouvelles des P.P. Bataillon et Chanel. Je n'ignore pas que
« mes lettres sont sujettes à être interceptées par la malice
« des hérétiques. Les navires des missionnaires hérétiques
« sillonnent dans tous les sens l'Océanie. Les missionnaires
« hérétiques font circuler de toutes parts des livres, des
« brochures, et des feuilles remplies de leur fausse doctrine;
« et nous, nous n'avons que notre voix et notre plume pour
« faire connaître la vérité.... Vous ne sauriez croire, aussi, l'effet

« que produit sur nos Insulaires la vue des images de dé-
« votion. Celles des principaux mystères de la vie de notre
« Seigneur, de la Sainte Vierge, de notre saint Père le Pape,
« deviennent pour eux une véritable prédication extrême-
« ment salutaire. On est venu ici de cinquante lieues pour ad-
« mirer un tableau à couleurs grossières, représentant la
« naissance de notre Seigneur. Dans toutes les chapelles
« qui s'éleveront, s'il plaît au Seigneur, nous ne manquerons
« pas de placer des images et des tableaux. »

Nous avons cependant ces nouvelles de MM. Bataillon et Chanel qui manquaient à Mgr. Pompallier. En voici quelques extraits :

M. Bataillon écrit de Wallis en juillet 1838 :

« Le dessein de notre évêque était d'abord de se rendre dans
« l'archipel des Carolines; mais les progrès de l'erreur à Tonga
« et à Fidji, lui firent prendre la résolution de planter la Croix
« dans le voisinage de ces îles qui sont les principales de la mis-
« sion. Wallis, située à peu près au centre, lui parut propre à
« devenir le poste avancé qu'il cherchait à établir contre l'hé-
« résie. Alors, Monseigneur me fit part de son choix, et m'apprit
« qu'il avait le dessein de me laisser seul avec le frère Joseph
« dans ce centre de l'hérésie et de l'infidélité. Monseigneur avait
« laissé dans l'île d'Horn (Fortuna), à quarante lieues de Wallis,
« le père Chanel, notre pro-vicaire apostolique.

« J'ai eu la consolation d'administrer en secret le baptême
« à deux jeunes océaniens en danger de mort; ils sont allés
« grossir dans le ciel le nombre des anges protecteurs de Wallis. »

En mai 1839, M. Bataillon écrit :

« Afin de n'éprouver aucune difficulté à conférer le baptême,
« même sous les yeux de leur mère, voici comment je m'y
« prends : j'ai toujours avec moi un flacon d'eau de senteur et
« un autre d'eau naturelle; je verse d'abord quelques gouttes
« du premier sur la tête de l'enfant, sous prétexte de le soulager,
« et pendant que sa mère se plait à l'étendre doucement avec
« la main, je change de flacon, et je répands de l'eau qui régé-
« nère sans qu'on soupçonne ce que je fais (1). »

(1) Voilà donc les supercheries sacerdotales que le gouvernement veut ac-
créditer par l'autorité de la force armée ! Certes ce n'est pas par de pareils
moyens que les missionnaires protestants ont cherché à étendre le règne de
Jésus-Christ, et à avancer la civilisation. Ces révélations nous apprennent, en

M. Chanel écrit de ces îles, sous la même date :

« Les fruits, jusqu'ici, ne sont pas très abondants : vingt « baptêmes, dont quatre adultes, et le reste d'enfants en danger « de mort, sont toute la moisson recueillie pendant dix-huit mois « d'attente. »

Ce missionnaire écrit une année plus tard, en mai 1840 :

« Mon premier soin devait être de visiter les familles, d'é- « tudier la langue et les mœurs du pays, afin d'être bientôt à « même de l'évangéliser; c'est à quoi je n'ai pu réussir encore. « J'ai baptisé quelques adultes et quelques enfants; bien peu « refusent le baptême quand ils sont en danger de mort. Que le « temps me semble favorable pour pénétrer dans ces archipels « dont nous sommes si voisins ! Les méthodistes les parcourent, « et nous ont devancés partout. »

L'histoire des aventures de *la Vénus* et de *l'Artémise* à Tahiti est connue. On jugera des résultats de ces entreprises par la lettre suivante :

M. Baty, missionnaire de la Société de Marie, écrit de Tahiti, le 15 avril 1839 :

« Vous aurez appris la conduite énergique de M. le comman- « dant de *la Vénus*, à son passage. Depuis cette époque, trois « autres navires de guerre français ont visité cette île; aujour- « d'hui le nom français y est respecté. Les Tahitiens, de leur « côté, ne doivent plus avoir une excellente opinion de la vé- « racité de leurs missionnaires méthodistes(1); ceux-ci leur as- « suraient que la marine de la France se bornait à de petites « embarcations. Il est presque impossible d'écrire toutes les extra- « vagances et toutes les violences de ces prédicants. Ici, les opi- « nions religieuses ont formé deux partis; mais il est évident que « celui des catholiques irait grandissant de jour en jour, s'il était « soutenu par des prêtres (2). Nous avons trouvé neuf ou dix na-

outre, en quelle estime nous devons avoir les rapports des prêtres sur les prétendues conversions des idolâtres. (Trad.)

(1) C'est admettre, ce semble, qu'ils avaient eu cette opinion jusqu'alors. (Trad.)

(2) La lettre écrite à bord de *la Reine Blanche* en octobre 1842, et insérée dans le *Journal des Débats* du 27 mars 1843, dit : « On n'y compte que très « peu de catholiques romains, et les missionnaires français n'y font presque « aucun prosélyte. » Toutefois, dit une lettre écrite de Tahiti en date de

« vires baleiniers dans le port de Tahiti; on parle avec eux de religion : les naturels se font tout expliquer, et s'il vient ici plusieurs capitaines comme les deux que nous avons vus chez le consul français, les méthodistes ne feront pas longtemps fortune.

« Nous avons été parfaitement reçus par M. Moërenhout, actuellement consul français. Nous partirons pour la Baie des Isles demain, 16 avril. J'ai fait avec M. Maigret, pro-vicaire de Mgr. Rouchouse, un arrangement qui me semble être avantageux : Mgr. Pompallier aura droit à la moitié des services de la goëlette *la Reine de Paix*, sur laquelle nous sommes, pour le prix de 2,000 piastres. Elle est toute approvisionnée, et notre voyage compris. Chacun des deux évêques pourra en disposer comme il lui plaira pendant six mois. »

Il est donc évident, d'après la correspondance de la propagande française dans l'Océanie, depuis les premières lettres jusqu'aux dernières, que Tahiti, île protestante, tirée de la barbarie et de l'idolâtrie et convertie à la religion chrétienne par des missionnaires sujets d'une puissance amie, que cette île, a été depuis longtemps l'objet de l'envie et des attaques du catholicisme; que le gouvernement français a encouragé ces procédés, et en a profité pour y jeter les bases d'une domination politique; que Rome et Paris s'y sont donné rendez-vous; et que la ruine des églises protestantes établies depuis longtemps déjà à Tahiti même et dans ses dépendances, ainsi que celle des intérêts de la nation anglaise, avec laquelle le gouvernement français annonce pourtant le désir de maintenir des relations pacifiques et amicales, doivent être le résultat de cette coalition.

Ce sont là des faits que les Directeurs de la Société des Missions de Londres ont cru de leur devoir de signaler au public religieux de leur pays, et à leurs concitoyens; ils leur font un appel dont l'effet ne peut être douteux.

septembre 1842, et publiée par les directeurs de la Société des Missions de Londres, « les prêtres construisent une vaste maison en briques, et se préparent à édifier une cathédrale. » (Trad.)

1820
1/27 12
P
POUR PARAITRE TRES-PROCHAINEMENT :

LA VIE

DE

MISSIONNAIRE WILLIAMS,

L'UN DES MARTYRS PROTESTANTS

DANS L'Océanie,

A LAQUELLE SERA JOINTE

LA TRADUCTION DE SON BEL OUVRAGE

LES ENTREPRISES MISSIONNAIRES

Dans la Mer du Sud,

ET

UNE NOTICE SUR L'ORIGINE ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.